

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

# RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

---

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

# LES RECHERCHES REGIONALES

---

## BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

---

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

---

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE de DOCUMENTATION  
des  
ARCHIVES des ALPES - MARITIMES

==:::==

---

TRIMESTRIEL

1968 - N° 4

8e année

---

.RECHERCHES REGIONALES.

Côte d'Azur et Contrées limitrophes

Archives Départementales  
5, ter, avenue Edith-Cavell. NICE.

## **SOMMAIRE**

### **HISTOIRE**

Nice: 1939-1942. D.E.S.S. présenté à Nice en 1967 (Prof. M. Gonnet), sous le titre: "Nice pendant la dernière guerre mondiale: de la déclaration de guerre à l'occupation italienne", et résumé par l'auteur

Par J.L. PANICACCI

P 2

Analyse et études statistiques du livre des morts de la paroisse de SAORGE, entre 1668 et 1832.

Par J. J. CARAGNO

P 8

### **NOTE GÉOGRAPHIQUE**

Les tunnels de Tende.

Par R. UTRY

P 31

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**8<sup>e</sup> année**

**1968- n°4**

**Octobre-décembre**

**28**

**NICE: 1939-1942.**

**NICE PENDANT LA DERNIÈRE  
GUERRE MONDIALE:**

**DE LA DÉCLARATION DE GUERRE  
À L'OCCUPATION ITALIENNE**

**Par J.L. PANICACCI**

Ces pages sont le résumé d'un diplôme d'études supérieures d'histoire soutenu devant la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice. Ce travail est la première étude régionale sur la Deuxième guerre mondiale. Depuis, d'autres chercheurs ont accepté de se pencher sur cette période troublée de notre histoire, que les seuls documents conservés ou consultables ne permettent pas de cerner de façon exhaustive.

La guerre éclate, tout comme en 1914, à la fin de l'été, alors que Nice connaît une grande affluence de touristes auxquels se mêlent depuis le printemps, de nombreux Israélites d'Europe centrale. La marche irréversible à la guerre prend corps pendant la dernière semaine d'août qui voit les premières mobilisations partielles et les premières mesures d'exception. L'animation règne plus que jamais près des gares où, les touristes qui regagnent leurs résidences, se joignent aux premiers mobilisés et aux Niçois de retour de vacances.

Mais nulle part on ne relève de l'affolement, de la précipitation. Il est vrai que depuis septembre 1938 c'est la troisième mobilisation, et que la lente, mais continue, dégradation de la situation internationale, qui trouve son débouché logique dans la mobilisation partielle, a préparé la population à cette éventualité depuis de nombreuses semaines.

Pourtant, si le calme règne, on s'interroge sur l'attitude, italienne et sur le comportement des communistes français qui, depuis le pacte germano-soviétique, font une propagande antinationale. C'est alors que, le 1er septembre, à 15 heures-trente, réapparaissent sur les murs, après vingt cinq ans et un mois, les grandes affiches ordonnant la mobilisation générale.

L'évènement ne surprend personne; les autorités civiles et militaires ne perdirent pas de temps et les réquisitions se succédèrent dans un ordre logique, la direction du Ravitaillement général et celle de la Défense passive s'installant définitivement au premier plan de l'actualité pour de longues et dures années.

Les conséquences à court terme de l'entrée en guerre sont graves pour l'agglomération niçoise, capitale du tourisme. Placée dans la zone des armées, la localité est plongée dans l'obscurité la plus totale de la tombée du jour au lever du soleil le lendemain. Les salles de spectacles et de jeux, les limonadiers, les hôteliers sont directement menacés dans leur exploitation. Les communications, un instant interrompues, ne sont pas rétablies à leur niveau d'avant guerre, ce qui contribue à gêner la production locale (huiles, pâtes alimentaires et semoules) et à réduire fortement les exploitations horticoles et oléicoles. La crise de l'hôtellerie et des commerces de luxe accroît le chômage, que des mesures radicales atténuent au printemps 1940.

Le ravitaillement, pourtant, est relativement régulier. Seules, quelques denrées viennent à manquer: le riz, le café, l'huile. Les prix sont bloqués et contrôlés. Pour faire face à la croissance du chômage et à la précarité des revenus d'un grand nombre de familles, privées du plus clair de leurs biens par la mobilisation de leurs chefs, la municipalité et des groupements privés développent les œuvres d'assistance. La plus importante, le "Repas gratuit" distribue 2000 repas par jour en avril 1940. L'assistance ne se limite pas aux soupes populaires, elle se concrétise par des allocations, des soutiens divers, des placements d'enfants.

L'état de guerre a amené avec lui l'austérité et la "drôle de guerre", avec l'installation d'un Centre d'accueil des Armées alliées, la formation d'unités polonaises et tchèques, la récupération des ferrailles et des chiffons, des vieux papiers, les emprunts de guerre, les œuvres de guerre dont la plupart ne font que prendre le relais de groupements nés lors de la Grande Guerre.

Mais si état de guerre il y a, il s'agit bien d'une drôle de guerre ou l'attentisme et la propagande priment l'action. Pendant que l'on exhorte la population à se taire, à travailler, à économiser, à donner à la Patrie, une véritable offensive psychologique se déchaîne également sur elle, tendant à la conditionner, condamnant les uns, les "hitléro-staliniens" glorifiant et exaltant le combat des autres, les Alliés. Le caractère de croisade que l'on confère souvent au conflit, la propagande optimiste et l'amplification injustifiée petites actions locales tendent à endormir la conscience collective. La victoire ne fait plus de doute, ce n'est plus qu'une question de temps.

Ces aspects de la "drôle de guerre" ne doivent pas masquer un fait important: contrairement à ce qui se produisit en 1914, l'Union nationale ne se fit pas derrière le gouvernement, en raison du vote hostile des parlementaires communistes, puis de la lutte contre la guerre menée par le P.C.F. Aussi,

les mises hors-la-loi, les dissolutions, les saisies, puis les arrestations se succèdent-elles durant la fin de 1939. Presque tous les responsables locaux des mouvements communistes sont internés, notamment le député Virgile Barel. Le début de la guerre coïncide donc avec l'entrée d'un grand mouvement et de sa presse dans la clandestinité. Des épurations frappent : les "staliniens" dans l'Administration, l'Enseignement et à la C.G.T.

C'est lorsque la population s'est habituée à la "drôle de guerre" qu'elle prend fin sous les coups de boutoir des Allemands, à la fin mai 1940. Aussitôt, les mesures draconiennes refont leur apparition; la ville est mise sur le pied de guerre tandis qu'affluent les premiers réfugiés du nord de la France, des Belges, des Néerlandais, des Israélites fuyant les armées allemandes. Le 10 juin, alors que le désastre se précise, l'Italie entre en guerre. Nice est alors directement menacée, bien que ville ouverte, par l'aviation italienne et la Quarta Armata, alors qu'une foule de réfugiés des Cantons frontaliers s'ajoute à la masse des repliés.

Le "coup de poignard dans le dos" ne provoque pas d'incidents entre l'importante colonie italienne de Nice et la population française. Seuls, les éléments les plus turbulents, les fascistes les plus marqués, sont internés. Les réactions des Niçois sont alors la crainte et l'indignation, mais ils font preuve de grandeur et de dignité comme le souligne leur maire, Jean Médecin.

Les alertes deviennent quotidiennes, l'angoisse croit alors que le front craque, que les avis "Mort au Champ d'Honneur" se multiplient dans la presse, que le gouvernement change et de chef et d'objectif. L'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain et la préparation de la population à l'armistice par la presse sont quelque peu éclipsées par la formidable offensive italienne dont l'objectif principal est Nice. Le canon gronde au Pont-Saint-Louis, à Menton; des escadrilles survolent la Baie des Anges, mais le "cessez-le-feu" intervient rapidement.

Ce 25 juin 1940, qui est un jour de deuil: national, marque pour beaucoup de Niçois, le passage insensible de la IIIe République à Vichy. Mgr Rémond ne se rallie-t-il pas avec beaucoup de fermeté à "ce chef que nous vénérons", condamnant la "voix du dehors qui cherche à nous diviser", lors de la grand'messe célébrée à Sainte-Réparate, devant un parterre où figurent toutes les autorités civiles et militaires locales.

La défaite, qui coïncide avec un changement de régime, un ordre nouveau, vient aggraver par ses suites, une situation de fait qui tendait à s'améliorer, introduisant, en outre, le rationnement, la démagogie et le culte de la personnalité.

L'agglomération niçoise, avec ses 260.000 habitants, ne peut plus se suffire à elle-même en un moment critique où la division de la France en deux, la précarité des moyens de transport, des questions de rentabilité et la mauvaise répartition effectuée par la région marseillaise provoquent l'irrégularité constante des arrivages extérieurs. Devant cette situation, la municipalité entreprend de mettre en culture les jardins et pelouses de la cité et des terrains communaux. La production de ces terrains va en totalité aux œuvres d'assistance et soupes populaires.

Néanmoins, on mange toujours très mal, en 1942 plus qu'en 1940-41. C'est que le rationnement a institué de façon officielle la sous-alimentation de la population. Désormais, il faut faire la queue devant les magasins de distribution, se plier aux exigences des services du rationnement, se tenir au courant des distributions de tickets et de denrées. La faim devient une hantise quotidienne. Pour calmer cette faim, outre le recours à un marché noir plus que florissant ou à la petite propriété paysanne, on recourt aux détournements, au vol, à la pêche, à la cueillette des fruits de mer malsains.

Si le ravitaillement devient la préoccupation majeure, de graves menaces pèsent sur l'économie urbaine de la localité. Le port voit son activité décliner de façon continue, conséquence de la situation politico-militaire en Afrique et en Méditerranée; son trafic passe de 390.000 T. en 1939 à moins de 100.000 T. en 1942, incitant au sommeil les activités fondées sur les échanges (pâtes semoules, huiles d'olive). L'hôtellerie, la restauration, les casinos licencient une grande partie de leur personnel et plusieurs établissements sont contraints de fermer leurs portes. Seule, l'industrie cinématographique fonctionne normalement.

Devant cette situation critique, le chômage amorce une montée en flèche qui n'est brisée qu'au printemps 1941. En quelques mois, le nombre de chômeurs secourus passe de 1300 à 9000. De grands

travaux sont alors amorcés Pour résorber le surplus de chômeurs. Mais la hausse des prix est plus importante que la hausse des salaires, d'où une forte réduction du pouvoir d'achat à un moment où l'on n'a plus que jamais besoin d'acheter pour vivre, ou plutôt pour survivre. Aussi, des travailleurs se laissent séduire par les offres alléchantes des offices clandestins d'embauche pour l'Allemagne, puis par la Relève qui connaît un certain succès (3000 départs en 4 mois).

Devant la recrudescence du chômage et la baisse du niveau de vie, les œuvres d'assistance prennent une grande envergure. Dix mille personnes sont concernées chaque jour par les soupes populaires.

De la pénurie de carburante découle le recours au charbon de bois pour les transports, mais la circulation est de plus en plus le fait des bicyclettes plutôt que des véhicules à moteur. Le développement de l'utilisation de la bicyclette entraîne la création de grands parcs à vélos.

C'est le temps où l'on cherche à récupérer des métaux, des journaux, des chiffons, où l'on envoie des colis aux 5000 Niçois prisonniers de guerre, où se façonnent un mode de vivre et un mode de penser nouveaux face aux contingences et aux prisons, où l'on se familiarise avec le troc, le vol, les combines. Mais l'aspect le plus important de Cette période, c'est le vichysme. Accueilli favorablement à Nice, ville de tradition modérée, nouveau régime va s'y implanter, en apparence, solidement grâce à une profonde reprise en mains de l'infrastructure administrative locale, Épurations et nominations se succèdent. Un nouveau préfet à la poigne ferme, Marcel Ribière, vient remplacer Henry Mouchet. Le Conseil municipal est réorganisé: on y fait entrer des représentants des corporations, des anciens combattants, des prisonniers de guerre mais aussi des éléments politisés d'extrême-droite; on maintient néanmoins à sa tête Jean Médecin.

Un instrument de contrôle et d'action du gouvernement est créé sous la forme d'un mouvement paramilitaire, la Légion Française des Combattants. La presse est toujours contrôlée par la censure, plus que jamais même, car, à une censure militaire s'est ajoutée une censure politique et l'obligation de diffuser certains commentaires ou certaines informations. "L'Éclaireur", le grand quotidien national de Nice, ne cache pas ses sympathies pour Pétain dès le 17 juin 1940, et il s'emploie à être le thuriféraire du régime de Vichy dans la région, imprimant un hebdomadaire de la Révolution nationale, l'"Alerte", auquel collaborent Léon Bailby, Damase, Maurras, Guillain de Bénouville.

La propagande parlée et écrite, de grandes manifestations où se fait jour un enthousiasme sans véritable objet, concourent à assigner à la localité un caractère de "vichysme" très prononcé et la mention "fille aînée de la Révolution nationale".

Le ralliement à la cause de Vichy dans un premier temps, sa réorganisation par Vichy dans un deuxième temps, font du Conseil municipal un organisme de gestion gouvernemental à l'échelon local. Les membres qui le composent sont pour la plupart sincères "vichystes", siégeant au côté de représentants de la tendance véritablement révolutionnaire de la Révolution nationale, à savoir des éléments issus du P.P.F. le soutien qu'apporte à la cause du Maréchal et à son programme "Travail, Famille, Patrie", le Conseil municipal de Nice est renforcé par l'adhésion très prononcée accordée au même régime par l'évêque de Nice, Mgr Rémond, qui exalte l'œuvre de "redressement" de la France, lance l'anathème contre les responsables de l'échec, fustige les hésitants, flétrit les opposants.

L'attitude de l'évêque conditionne celle de la presse confessionnelle, laquelle est particulièrement dure à l'égard du régime qui s'est écroulé, des mœurs de Français pendant les années trente, des juifs et des francs-maçons. Le culte du Maréchal et la Rédemption par le Travail, la Foi en Dieu et en la Patrie, l'amour de la Famille, sont les moyens que l'on propose aux Niçois pour sortir du "péché national" dans lequel ils se corme plaisaient depuis des années.

L'Éclaireur se fait l'avocat de la collaboration. Des articles fielleux et des polémiques y attaquent pêle-mêle communistes, gaullistes, juifs et francs-maçons. Il publie, tout comme le Petit-Niçois, une très virulente Chronique de la Légion, où des conceptions totalitaires se font jour.

La Légion, créée à Nice par Darnand, le "héros des deux guerres", et le R.P. Bruckberger, acquiert très vite une grande audience et plusieurs milliers de combattants, pour la plupart ceux de 14-18, adhèrent à ce mouvement qui, au départ, n'apparaît pas comme une organisation à vocation totalitaire. Mais à partir de la fin de 1941, avec l'entrée en guerre du Reich contre l'U.R.S.S., la création de la L.V.F. puis de la Légion tricolore, la collaboration avec l'Allemagne, les mesures

restrictives prises à l'égard des juifs et des francs-maçons, les internements d'opposants, la Légion perd de sa cohésion et de son enthousiasme. Seul demeure le noyau dur, politisé, révolutionnaire et totalitaire. Et les grandes manifestations à caractère patriotique du printemps et de l'été 1941 (1er mai, etc. de Jeanne d'Arc, fête des Mères, Anniversaire de la Légion) qui mobilisent de 30 à 60.000 personnes, appartiennent déjà au passé en 1942, aucune manifestation ne dépasse 15.000 personnes.

1942 marque un tournant dans la vie politique locale. La grande masse de la population abandonne le mythe de Vichy et de la Révolution nationale qui s'apparente de plus en plus à un État totalitaire dispose d'un embryon de parti unique, le Légion, d'un embryon de police politique, le S.O.L., auquel viennent s'ajouter les supplétifs du P.P.F.

Ce qui ne veut pas dire que la majeure partie de la population passe à la Résistance ou à une opposition déclarée, loin de là. Il s'agit plutôt d'une désaffection, d'une réprobation de certaines méthodes, d'une désillusion, que d'un renversement de tendance. Beaucoup font encore confiance au Maréchal, mais se défient de son entourage, surtout depuis le retour de Laval. La Relève, qui se révèle être une immense escroquerie, les internements dits "administratifs" et les premières déportations de juifs concourent à dissocier du régime les derniers hésitants.

Pourtant, la Résistance, laquelle se manifeste par la propagande de quelques mouvements à la structure et aux effectifs embryonnaires, n'accroît pas sensiblement le nombre de ses partisans; mais, étant mieux accueillie par une partie de la population, elle peut se permettre de développer le tirage et la diffusion des tracts et des premiers exemplaires de la presse clandestine. Ainsi, par exemple, la seule parution clandestine purement locale, avant l'occupation italienne, "Le Cri", organe du P.C.F., voit son tirage passer de 4500 exemplaires en 1941, à 12000 en 1942. Le journal "Combat", organe du mouvement Combat, fait son apparition dans la région au moyen d'une édition locale imprimée à Nice, à la fin de 1942. Les tracts, moyens commodes de transmission des idées politiques, sources d'informations complémentaires, se multiplient, de même que les graffiti et les retouches apportées aux affiches de Vichy. Ici, l'action est propagande politique, et le verbe est action.

Les mouvements de résistance sont alors au nombre de cinq: Combat, Franc-tireur, Libération, créés en 1941, le Front National et le M.N.R.P.G.D. créés en 1942. Seul, le M.N.R.P.G.D. n'a pas de vocation offensive. On peut dire qu'avant l'occupation italienne, la majeure partie de la population, qui avait accepté Vichy en 1940, s'est écartée de lui sans pour autant adhérer à une opposition naissante désapprouvant les méthodes et les résultats du régime (particulièrement négatifs pour Nice) elle est prise entre une fraction révolutionnaire qui ne masque pas ses tendances totalitaires et ses sympathies pour les états fascistes, et une opposition divisée, embryonnaire mais active qui croît progressivement, au fur et à mesure des fautes commises par Vichy, et qui attend son heure. Le choix est alors trop difficile.

Lorsque le 11 novembre 1942, les premières colonnes motorisées de la Quarta Armata du général Vercellino pénètrent dans l'agglomération, elles trouvent une Nice bien différente de son visage de carte postale: casinos et hôtels fermés, pullulement de cyclistes; toilettes sobres, concentration de réfugiés dont plusieurs milliers d'israélites, foisonnement d'uniformes (S.O.L., Compagnons de France), jardins publics transformés en potagers.

L'occupation italienne annonce des temps encore plus durs, des perspectives encore plus sombres, mais la population a suffisamment souffert jusque-là pour trouver que l'occupation correspond à un bouleversement profond des habitudes locales, de la situation économique et politique.

Les positions s'affirmant on assiste à une lente mais irréversible progression vers l'inévitable affrontement, vers le paroxysme aussi bien économique que politique qu'une situation exceptionnelle ne manque pas d'entraîner à la longue.

**ANALYSE ET ÉTUDES  
STATISTIQUES DU LIVRE  
DES MORTS DE LA PAROISSE  
DE SAORGE  
ENTRE 1668 ET 1832<sup>1</sup>**

**PAR J. J. CARAGNO**

---

<sup>1</sup>Saorge, ancienne place forte du comté de Nice, située dans la vallée de la Roya à 550m. d'altitude, sur la route du col de Tende.

L'étude du statut de la sépulture religieuse dans la Magnifique Communauté des Hommes de SAORGE pose un problème complexe dont il n'a jamais été donné une solution valable.

Et cependant, les droits des divers participants sont très anciens puisqu'ils prennent origine au XI<sup>e</sup> siècle. La communauté, séparant le temporel du spirituel, dans ses délibérations, fournira peu d'indications sur l'organisation de la sépulture.

La disparition des diverses archives communales et paroissiales avec le grand incendie de 1465, entraîna l'anéantissement de nombreux parchemins, règlements, documents pouvant régir cette question. Les destructions et dispersions qui suivirent l'occupation des Républicains en 1794 terminèrent cette œuvre.

Seules subsistent aux Archives de l'Évêché de Vintimille ou dans les papiers de la famille Daveo, de trop rares copies ou allusions. Le cartulaire de Lérins mais surtout le précieux "Manuscrit de St -Seyne" restent utilisables. Malgré les faiblesses que ce dernier recueil comporte, son analyse sommaire sur le prieuré de Saorge donnera les seuls jalons que nous possédions pour rétablir une continuité dans le déroulement de l'histoire religieuse de l'antique Sancta Maria de Podii.

Au cours des âges, la Madone détint un monopole de sépultures. Diverses autorités prétendirent lui disputer ses droits, d'où des conflits fréquents. Nous suivrons assez bien cette évolution qui nous conduira au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, puis ce sera le silence. Nous serons contraints de prolonger notre exploration du passé par un "Essai d'analyses et études statistiques des Livres des morts" de la paroisse jusqu'à l'extinction totale de ces anciens droits à l'inhumation.

Ce cas d'application par une voie indirecte, de la science exacte des mathématiques à une matière-aussi indéfinissable que l'histoire, peut constituer une tentative curieuse de restauration de règlements antérieurs.

Au départ, pour apporter un peu de lumière sur l'organisation de cette institution, nous estimons indispensable d'en présenter un historique succinct.

Saurgium est un habitat très ancien. Les Saurgii firent partie de la Confédération ligure des peuplades pastorales des Merveilles. Au néolithique, à la fin du bronze, à l'Age du fer, dans les temps préromains et romains, la sépulture est dispersée: ni tombe ni monument.

Le sol rocheux à éléments grossiers draine une pluviosité abondante, lavage permanent qui ne laisse subsister aucun ossement. L'incinération est un rite souvent utilisé.

A partir du Moyen-âge, les remaniements totaux des moindres parcelles de terre cultivable, transformées en "planches", bouleversent les couches archéologiques. Il y a peu de chance qu'une sépulture intacte ait pu subsister aux alentours du village après ce travail séculaire.

A l'époque mérovingienne on a une présomption de sépultures en groupe, suivant l'usage des Latins, en bordure d'un chemin qu'empruntent des transits pastoraux ou commerciaux vers la Nervis. On utilise une croupe ventée, un "peudge", sorte de podium isolé et bien en vue au midi du village.

Au Xe siècle, l'usage se maintient d'ensevelir en désordre et à l'abandon au voisinage d'une minuscule Chapelle de Sancta-Maria de Podii jouxtant la voie. Celle-ci pouvait se situer sur l'emplacement rocheux du Campanile de la Madone, au premier virage du sentier.

Les notions un peu simplistes de Paradis, Purgatoire, Enfer, l'approche de l'an 1000 devaient inquiéter nos ancêtres. Le fond pagano-chrétien d'une population montagnarde fruste constitue un terrain favorable à toutes sortes de superstitions, de contes de veillées, de magie, d'apparitions touchant les "Ames du purgatoire" à l'abandon, insatisfaites et tourmentant les vivants.

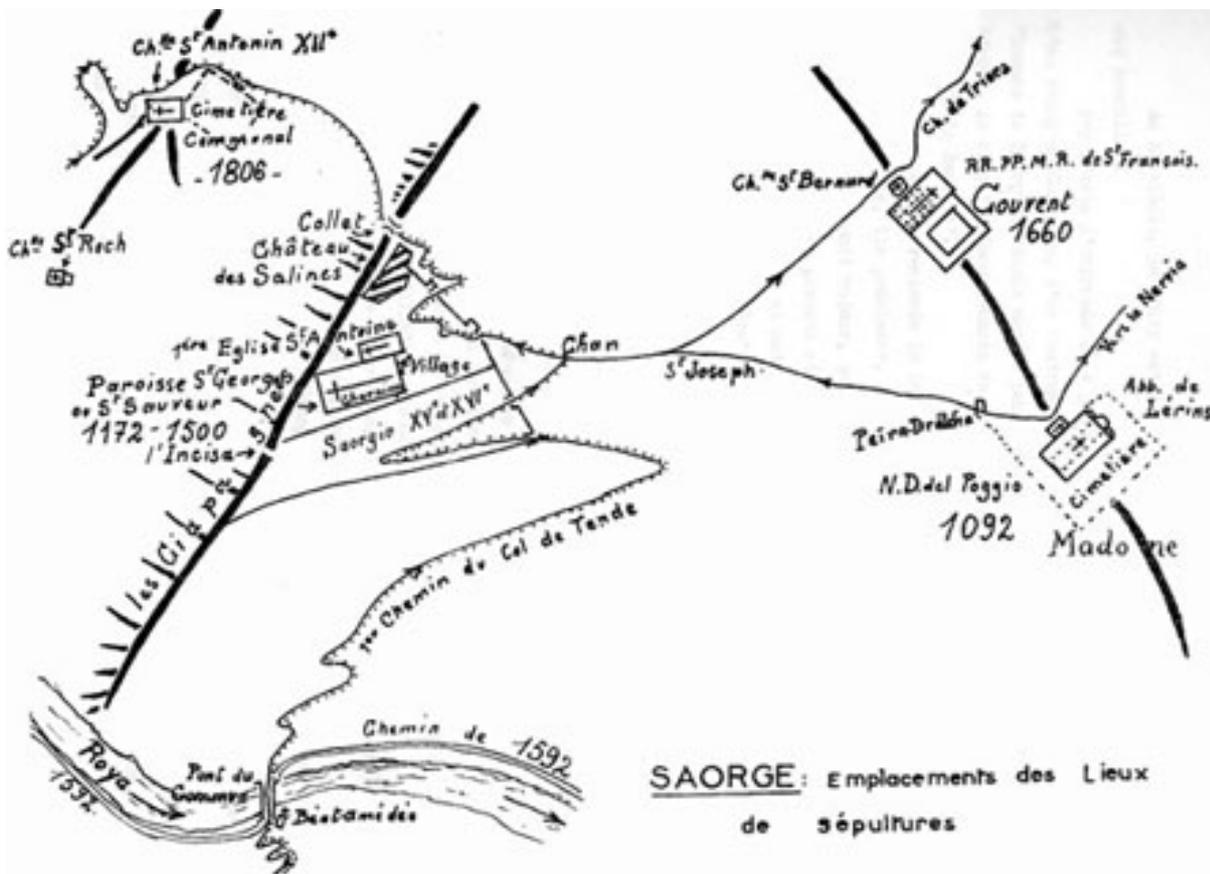
La communauté envisage de placer des défunts en terre d'église, sous la protection de religieux.

Au Xe siècle, le bourg est déjà installé dans le quartier supérieur, aux Rocailles.

Par l'acte d'offrande du 4 janvier 1092 qui mentionne l'existence "l'un bourg de Saurgium, d'un castrum, d'un castel en Haute Bendol", les "hommes de Saurgium réunis sur le peudge, cèdent aux moines de l'abbaye de Lérins, la chapelle Sancta-Maria de Podii avec un important bénéfice de terres dans la Bendola".

Après s'être réclamés de la loi romaine, donc d'un statut de société à base chrétienne, ils précisent, et cela à trois reprises, ce qui semble bien marquer leur souci majeur, que ces religieux

"devront prier pour le repos de leur père et mère, de leurs parents et pour le salut de leur âme". Ils auront le droit de célébrer "vêpres et matines". Comme dans les actes similaires de l'époque, le terme de "cimetière" n'est pas prononcé, faute d'une organisation effective.



L'acte émane d'une centaine de notables signataires, femmes comprises, en "présence des autres hommes". Il n'y a pas manifestation d'une autorité de tutelle ou le consentement d'un suzerain. De plus, aucun recteur ne paraît dans un acte qui engage des fidèles et entame les droits d'un culte paroissial.

Le 4 octobre 1092, l'évêque de Vintimille confirme la donation sans la moindre réserve au profit de la paroisse. Et cependant, la dualité des juridictions de l'évêque et de l'abbé mitré de Lérins risque de créer des conflits de situation, délicats à résoudre.

Telle est l'origine de ce monopole de l'inhumation dont jouira Lérins, dans son prieuré de la Madone, sur près de quatre siècles.

Ainsi, au XI<sup>e</sup> siècle, les Saorgiens ont pu disposer librement de leurs dépouilles et de leurs âmes. On peut se demander si, à cette date, une paroisse est réellement organisée dans ce village ou si un clergé itinérant vient administrer les sacrements à une simple communauté de fidèles.

Le statut de l'église primitive est assez obscur dans nos régions d'arrière-pays après l'expulsion des Sarrazins, durant la grave crise du sacerdoce qui en résulta. Des accords nous montrent que le clergé en nombre insuffisant est formé au monastère de Saint-Honorat qui pourvoit toute la Ligurie et une partie de la Provence. Souvent dans les régions reculées, ce sont de rudes moines voyageurs qui évangélisent et obtiennent des conversions militantes. Les silences d'un recteur et de son évêque pencheraient dans ce sens. Un autre fait vient étayer cette présomption: une bulle du pape Alexandre III de 1160 valide et confirme la donation de 1092. Celle-ci serait pour notre bourg la manifestation d'une procédure en Cour de Rome allant contre un état de fait établi. Venant soixante-dix ans plus tard, cela laisserait penser à l'existence effective d'une paroisse et qu'un clergé organisé ait tenté de reprendre une donation faite inconsidérément en faveur de Lérins. Les droits

Paroissiaux des funérailles, le bénéfice des terres concédées compléteraient avantageusement le casuel.

Désormais, la sépulture a perdu son caractère anarchique; un cimetière s'organise autour de l'église, contre ses murs, suivant des règles stabilisées par une autorité de tutelle. Les fouilles en ces lieux rencontrent et exhument de nombreux ossements.

Les moines revendiqueront toujours leurs droits par l'Acte fondamental de 1092 qu'ils conservent dans leur chartrier à Lérins. Depuis cette époque, Vintimille garde copie de son parchemin: les deux versions subsistent parallèlement, ne différant que par de légères divergences de transcriptions qui confirment l'ancienneté et l'importance donnée à cette conservation.

Un premier acte du 17 novembre 1215 laisse paraître à Saorge la coexistence et l'hostilité des deux autorités régulière et séculière.

"Gaufredi, chanoine de Pignans, arbitre le différend entre l'abbé et les religieux "de Lérins résidant à Saourg et les chanoines du dit lieu sur la raison des "droits de la paroisse". Par sentence, "l'église paroissiale de Saint-Antonin aurait tous les droits paroissiaux sur les habitants et les religieux, puis sur "les étrangers", accouchées, mariages, etc. Quand ceux-ci les habitants choisissent la sépulture dans le cimetière de Sainte-Marie, les prêtres de la paroisse et les religieux -les moines iront ensemble dans la maison du mort et accompagneront le corps jusqu'à l'église Notre-Dame où le Prévost et le prieur diront la messe alternativement...

Le curé conserve encore le monopole des exercices paroissiaux de culte. Par sa primauté de recteur, il détient ce droit de surveillance spirituelle que lui reconnaissent les conciles. Il a un droit de suite sur les convois qui traversent sa juridiction et récupère la moitié des droits de "services" avant l'inhumation. Les "étrangers", derniers venus non signataires de l'acte de 1092, échappent à l'emprise de la Madone et tombent dans les bénéfices de la paroisse. Quant aux moines, ils ne peuvent encore exercer "tous les droits paroissiaux de culte sur les vivants qui sont réservés à la cure.

Au XIII ème siècle, la première paroisse Saint-Antoine se situait dans le bourg, à l'emplacement de l'actuelle chapelle Saint-Jacques de la Confrérie des Pénitents blancs. Elle se dressait à l'extrémité de sa longue rue sur le bord d'un banc rocheux, ceinturée d'habitations, donc sans perspective d'établir un cimetière ou un charnier important. De dimensions assez modestes, elle put faire face aux besoins de la population réduite du premier bourg. Avec le développement démographique du XVI e siècle, la cité s'étend par les quartiers neufs vers l'aval; puis aux XV e et XVI e siècles, elle déborde dans les faubourgs. L'édifice est désormais incapable de contenir tous les fidèles les jours de grandes solennités. Par contre, la Madone dispose dans son voisinage, de terrains libres. Lérins morcellera, louera, vendra son immense bénéfice qui s'étend de la Roya au quartier de Castou, pour se procurer les ressources nécessaires à ses agrandissements. L'importance de l'édifice va dépasser largement les nécessités d'une chapelle initiale de cimetière, bien que parfois ses voûtes dussent abriter la population lors d'obsèques marquantes. Palliant l'insuffisance de la paroissiale, on lui tolère officieusement, malgré les stipulations de l'acte de 1215, une violation de la clause: vêpres-matines. Il ne lui restera rien dalles anciennes terres, mais les fonctions du culte deviennent absorbantes puisque en 1353, le prieur expose au Chapitre de Lérins qu'il est obligé de tenir deux moines avec lui".

Soudain, le grand incendie de 1465 est l'occasion inattendue qui va permettre à la communauté paroissiale l'achat d'un bloc de maisons sinistrées en contrebas de l'église Saint-Antoine sur l'emplacement de l'église actuelle. Deux édifices vont s'y succéder: la trop sommaire église du Saint-Sauveur bâtie en temps de crise financière, et, la prospérité rétablie à partir de 1600, une construction de décoration plus classique à colonnes, soit l'actuelle église Saint-Georges.

Les anciennes caves, les voûtes entreprises pour mettre à niveau un sol décline, donneront de vastes et excellents charniers ou caveaux. La paroissiale va donc disposer à son tour, vers 1500, d'importants moyens d'inhumations:

- quatre grands charniers "publics", les plus vastes, avec spécialisations par âges, sexes, origines, etc.

- huit caveaux particuliers, réservés aux familles fondatrices des autels latéraux;
- un sépulcrum sacerdotum devant le chœur.

Elle peut assurer de nombreuses sépultures; 11.000 en 300 ans environ. Dès lors, la politique des recteurs devient revendicative et totalitaire.

Le 10 avril 1497, "le Prévost de Saint-Antonin (Saint-Sauveur) inquiète le prieur pour les sépultures: quoique de toute ancienneté le prieur fut en possession de ce faire, laquelle lui avait été confirmée par plusieurs sentences. Néanmoins pour le bien de la paix, ils ont remis à des "arbitres l'acte de compromis".

Remarquons que le terme de compromis implique cession réciproque de droits et un accord. Un acte est établi le 11 mai 1498: "Cette convention fut signée dans la maison claustrale de l'église Saint-Sauveur (alors achevée). Le curé et le chapelain énoncent leurs droits respectifs "en ce qui concerne le chant de la grande messe" donc le dimanche ou fêtes. Des horaires seront aménagés "alternativement" pour éviter les Célébrations concomitantes. Ce statut a été durable puisque nous le voyons rappelé le 1er juin 1709.

Le 18 février 1502, nouvelle sentence arbitrale entre le prieur et le Prévost "sur les funérailles". Il y aurait confirmation de l'acte de 1092. "On prescrit aux habitants d'honorer et aymer les religieux dépêchés "par leur abbé. La Paroisse aurait le baptême et le quart de la dîme. Les "religieux feraient tous les offices, tant pour les vivants que pour les morts. Ainsi le prieur voit officialiser son rôle d'église champêtre pour les paysans des quartiers inférieurs".

- Mais l'entente n'est pas-durable :

"La sentence du 18 février 1502, du 10 avril 1497, disant qu'il ne devait ensevelir personne dans le cimetière du dit prioré ny recevoir aucune offrande quoique de toute ancienneté le prieur fust en possession de ce faire laquelle luy aurait été confirmé par plusieurs sentences. Néanmoins, ont remis à des arbitres le différend pour un compromis".

Cette dernière affaire pourrait bien être le dernier accord sur la répartition à égalité numérique des dépouilles entre la Madone et la paroisse Elle n'est malheureusement pas datée.

Cependant, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec les agrandissements de la paroisse Saint-Georges, une nouvelle crise de contestations tend à irriter les rapports. Le 26 novembre 1618, "l'évêque de Vintimille signifie " au desservant de Notre-Dame del Poggio, la sentence arbitrale du 18 février 1502, aux droits du prévost et du prieur sur le fait des funérailles, à peine de suspension à divinis".

Ce dernier, dans son franc-parler, réplique:

"...qu'il n'y contreviendrait point sauf le droit de son église".

Prenant des précautions, le 1er janvier 1619, le conseil de Saorge réuni, fit attestation en faveur du monastère que de tout temps le prestre desservant la dite église avait sans aucune contradiction, chanté les messes des morts, tant aux funérailles qu'aux anniversaires et enterré les morts dans le cimetière de la dite église".

En 1717, l'abbé Don CASSINI attestera en Cour de Rome la validité de l'acte de 1092 pour inobservation de la clause religieuse, L'abbé de Lérins intervient, soutient et réussit à faire débouter l'appelant pour un simple vice de procédure.

Incontestablement, nous devons convenir que les droits de la Madone sont anciens et que les abandons n'ont pu se faire que, dans le sens Madone-Paroisse. Passant par les accords connus de 1497-1498-1502-1618-1619, la situation semble être stabilisée vers 1668.

A partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, un fait nouveau, l'arrivée, en tiers d'un concurrent, perturbe ce laborieux équilibre. Entre 1640 et 1660, à l'appel des Saorgiens, les Pères Réformés Mineurs de Saint-François viennent s'installer en terrain communal, sur la crête de la Chapelle de

Saint Bernard. Ils y bâtissent avec l'aide de la Commune, un important couvent. Outre deux caveaux à l'usage des religieux et placés dans le chœur, l'église conventuelle abrita sous ses dalles seize caveaux mis à la disposition des familles les plus marquantes qui y élisent sépulture. C'est une prérogative -qu'on ne peut contester à un ordre religieux. A Saorge, les communautés civile et paroissiale sont deux entités identiques puisque dans les travaux, l'une se substitue à l'autre.

Si, après ses cessions, la Madone, estimant ses sacrifices suffisants, reste intransigeante au sujet des 50 de sépultures qui lui viennent du passé la paroisse verra les liens d'usage communautaire grignotés par les progrès des nouveaux venus au couvent, sur décision communale. La cure découvre qu'elle a fait un marché de dupes. Nous allons assister à une régression constante entre 1668 et 1719. Elle va à nouveau manifester sa mauvaise humeur procédurière pour rétablir ses avantages.

La paroisse de Saint-Sauveur à Saorge a conservé les séries de ses registres de catholicité pour les trois rubriques: Naissances et Baptêmes - Mariages - Décès.

L'organisation de cette ébauche de l'état civil est certainement antérieure au XVII<sup>e</sup> siècle pour le comté de Nice.

Par suite de hasards, la série Décès est la moins complète des trois. Elle s'ouvre tardivement en 1668, et présente une interruption de vingt-cinq années; néanmoins, elle constitue une source précieuse de renseignements.

Outre les difficultés de lecture dues à des écritures négligées à des encres de mauvaise qualité, ces documents sont rédigés en latin. Avant la venue des Français, en 1794, une mention de décès est encore un acte assez vague dans sa langue, dans son fond, dans sa forme. Avec des ratures, des oublis, des variations d'orthographe des noms propres, l'absence de signature de témoin; elle indique sommairement le prénom du défunt, sa filiation paternelle, l'âge approché ou arrondi à la dizaine ou au 5 à partir de la cinquantaine, la liste des sacrements reçus, la date et l'heure, le lieu de l'inhumation. Le curé paraphe seulement le bas de la page.

Avec le Concordat et l'organisation impériale, on imposera des formules officielles beaucoup plus complètes. Tels en sont les livrets :

Premier livret (1668-1680).

Sa mention de début est du 7 juillet 1668, donc d'une année civile incomplète, perdue pour la statistique.

L'abbé Don Riccio le rédigea en italien avec des tournures dialectales locales. L'écriture est soignée, l'encre de qualité et de conservation parfaite. Régulièrement tenu, ordonné, d'aspect agréable, la lecture en est facile.

A cette époque tardive, les inhumations se font déjà dans les trois lieux suivants: "nella chiesa parrocchiale" - "a Sancta Maria del Poggio" - "nella chiosa dei RR. PP. Riformati de san Francesco". Il est clos le 25 décembre 1680.

Deuxième livret (1681-1702):

Il s'ouvre avec l'année civile le 7 janvier 1681.

Toujours soigneusement tenu par le même parroco aux transcriptions vivantes de détails.

Lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'année 1691 marque l'arrivée des troupes de Louis XIV à Breil et l'occupation de Saorge, le village fut sauvé de la mise à sac par la soumission de sa population pleine d'humilité, à genoux, en prières, clergé et religieux en tête.

Le 29 septembre 1691, nous trouvons le décès de ce bon curé Gabriel Riccio, à Page de 65 ans, mais depuis le 30 août, un vicaire intérimaire assurait le service.

Le 1er décembre 1691, prise de possession de la cure par Don Rabiolis. La belle époque est close. Dès le 15 décembre, une écriture affreuse, illisible couvre les dernières pages du recueil jusqu'à sa fin le 14 juin 1702.

Troisième livret (1702-1733):

L'abbé Rabiolis continue à y étaler sa lamentable écriture du 14 juin 1702 au 2 juillet 1713. Il est rédigé en italien, mais la rubrique des sacrements si soigneusement tenue par le prédécesseur, est

totale­ment oubliée. Ce prêtre nous semble assez curieux. Nous retrouvons à "Vintimille: "le 8 octobre 1710, son évêque l'a député comme vicaire -aumônier au Fort de St-Georges. Ses services doivent lui valoir l'hostilité du Gouverneur puisque le roi Victor-Amédée sera amené à adresser des représentations au pape Clément XI; un bref du Saint Père révoquera cette nomination.

Du 12 juillet 1713 à mai 1732, l'abbé Cassini est placé à la tête de la paroisse Saint-Georges. C'est un curé militant, procédurier, qui n'aura de cesse qu'il étende les prérogatives de son église. Son sacerdoce se terminera par un départ en retraite à Airole vers le 9 juin 1745.

Toujours les inhumations: "nella perochla" - "alla Madone del Poegio" - "al convento".

- Ici, absence d'un livret 3 bis. Sa perte crée un vide regrettable de 25 ans entre 1732 et 1758 comme scripteur.

Quatrième livret (1758-1799):

Il s'ouvre le 18 mai 1758, avec l'abbé Gastaldi. Il est rédigé en latin. On ensevelit: "bac parochia" - "in ceclesia Fratom" - "in ecclesia Podji". Le 7 mars 1771, un Petrus Osenda, vice-curatus, assure l'intérim; puis, le 3 juillet 1771, nomination de Charles Joseph Caissotti qui, bien que délégué dès le 3 septembre 1791 à Sospel, exercera encore à Saorge le 2 décembre.

Du 5 janvier 1792 au 8 mars, "Pachiaudi Economy" assure l'intérim. Un Caissotti reprend les écritures du 19 mars au 12 juillet 1792. Pachiaudi sera vice-curé du 15 juin au 19 septembre 1792.

L'ère des bouleversements dis à la guerre avec la République Française débute. Don Antoine Novo est nommé par Vintimille à Saorge; il exerce deux mois et demi, du 21 septembre au 5 décembre. A cette date, on ensevelissait: "in acclesia Iodii- in ecclesia Podii" - "in ecclesia Fratum". Mais avec ce nouveau venu, soudain, à partir du 21 septembre, on voit la fin de la tenue régulière des registres. Il ne reste plus que des: "in tecto parrochiali" et de très rares: "in F.M.R." (Le Couvent).

Ainsi, en présence des autorités sardes, la fin de 1792 voit l'abandon du séculaire statut des sépultures au compte exclusif de la Paroisse. Avec la panique indescriptible de l'évacuation de Nice du 21 septembre, on peut se demander s'il n'y a pas eu abandon partiel du village, et repli de la population vers les fermes de campagnes et les alpages. Les listes ne sont plus établies, le statut désorganisé. Peut-on imaginer des inhumations clandestines extérieures? Sur les dernières feuilles restées blanches on établira des mentions en désordre aux années: 1798 - 1800 -1797 - 1800-

1800-1800 - 1799 - 1796 - 1800 - 1800 - 1796 -. Ce sont là les notoriétés publiques d'actes de décès qui n'ont pas été dressés. Leur notification deviendra indispensable lors de la sommation respectueuse de mariage, obligatoire avec le nouveau code civil.

Ce travail est exécuté par un "Botton, économy". Ces dates cadrent assez bien avec la période épidémique qui exerce ses ravages à Nice en août 1799 où l'on voit, pour les années 1798 et 1799, les nombres de décès passer de 33 à 189 en septembre, et de 44 à 201 en octobre. Le fléau est venu d'Italie par le col de Tende, apporté par les corps de troupes. Il s'étend à La Brigue en août 1800<sup>2</sup>. Nous n'avons pas pu en trouver trace à Saorge dans les livres des morts, non tenus, ni dans l'état civil pour lequel la préfecture se plaint de ne pas recevoir les doubles de Saorge

"Il y a une sorte de grève administrative au sujet des tableaux de naissances, mariages, divorces, décès, qui ne sont pas parvenus à cause des Barbets (Saorge, Breil, Tende, Brigue); ce sont œuvre des curés qui tiennent les registres de l'état civil des citoyens.....L'autorité a pris souvent des arrêtés sans effets... Le peuple de ces communes y est encore fanatisé au point de croire que c'est une exaction du pouvoir civil sur le spirituel que d'obliger les citoyens de se confiner aux lois".

Mais il est incontestable que la gravité de la menace de l'épidémie a été signalée dans le comté. Le 1er ventôse, an III, par une délibération municipale publiée à la criée, un règlement sanitaire est imposé:

- nettoyage des rues deux fois par semaine;
- on videra les cloaques et on les fermera si cela se peut;
- interdiction d'y jeter des immondices ou balayures;
- le boucher militaire fera enterrer à trois palmes toutes les tripes ainsi que les botes malades mortes;

---

<sup>2</sup> Recherches régionales 1968 N°2 - Étude A. DEMOUGEOT, p. 35 et 36, note 2.

- tous les particuliers du bourg feront une dizaine de feux dans les maisons pour chasser "l'influsso de l'air".

Il est fixé de lourdes sanctions, allant de 10 F. d'amende à 10: jours de prison, pour l'inobservation de ces précautions.

A cette époque, un état civil à la mairie s'est substitué à l'ancienne organisation. Par le registre des baptêmes, il serait utile de suivre les occupants de la charge paroissiale. La présence d'un clergé assermenté puis concordataire est mal connue dans la Roya; en cette région, chaque communauté isolée par les fluctuations de la ligne du front se trouvera dans une situation particulière. Bien que nous estimions cette diversion en dehors du sujet traité, elle peut présenter un certain intérêt.

Nous avons vu dans le 4e livret, l'installation du curé Don P.A. Novo, le 21 septembre 1792, et son départ en fin d'année. En 1793 - 1794, un vicaire signera ce registre: Don Joseph Cassini, économe pour F.A. Novo, curé ". Ainsi, pendant la tourmente, quand la paroisse sera séparée de son chef spirituel résidant à Vintimille, personne n'aura assez d'autorité pour saisir la barre d'une main ferme.

Le 28 avril 1794, l'intérimaire note: "Saurgium ingressi sont Galli" sa dernière signature est du 18 mai 1794. La présence sarde est révolue.

Avec les Français, arrivée d'un clergé assermenté. Déjà la correspondance épiscopale à Vintimille comporte la devise: "Libertas Eualitas".

Le 28 mai paraît un "Don Pierre Botton, économe, député par l'évêque". Sa signature se transforme en "Prêtre P. Botton", puis deviendra de 1798 à 1800: "Botton, économe". Il tiendra, comme secrétaire, les registres officiels de la mairie.

Une délibération municipale indique pour Saorge et Fontan, la prestation du serment du clergé les 18 et 26 novembre 1797. Des frais de plantations de l'Arbre de la Liberté sont prévus avec fêtes républicaines dans ces deux habitats.

Le cimetière de la Madone est définitivement fermé. La famille Davéo, qui détient depuis 1625, à bail emphytéotique, les biens restants du prieuré au profit d'un commendataire français, ne peut assumer en ces temps troublés l'exécution de la clause religieuse. Celle-ci peut être assimilée à une charge féodale abrogée depuis le 4 août 1789. Le cimetière disparaît, récupéré pour la culture. La chapelle, désaffectée, est transformée en magasins à bois et à fourrage par l'armée.

Quant au couvent des Franciscains, les pères n'inhument plus depuis septembre 1792; sur injonction de leurs supérieurs, ils ont de pourvoir à leur sécurité, chassés d'un cloître converti en casernements par les Sardes.

Enfin on peut envisager, selon les "Régiments de service en campagne", l'installation de deux postes de grand' garde dans de solides bâtiments placés en crêtes sur les voies d'invasion vers le village.

Il ne reste donc valablement en usage que les charniers de l'église paroissiale.

Le Concordat confie à nouveau au curé la tenue des trois rubriques: trois livres identiques s'ouvrent, dont le:

Cinquième livret (1870-1810) :

Dès son début, le 28 pin 1800, il est rédigé en latin par Don Joseph Rusca, prévost. Voici sa nomination retrouvée à Vintimille: "Le 27 juin 1800, l'an IV de la République ligurienne, est nommé curé de Saint-Sauveur, la paroisse de Saorge, le Révérend citoyen Joseph Rusca, en remplacement d'Honoré Guiglia, décédé le 6 janvier". C'est le frère du capitaine J. Bte Rusca de la Briga, qui s'illustra avec Masséna, dans la campagne de Ligurie et contribua à la prise de Saorge. Tous deux sont Saorgiens par leur mère Dorothee Geber.

Prêtre concordataire, il inhume "fuit sepultry, ou tumulatis, ou inhumatuy in eadem ecclesia" avec de très rares "in ecclesia cenventy" pour les possesseurs de fondations particulières.

Subitement, le 3 janvier 1805, les actes sont transcrits en français, selon une formule officielle précisant: "dans le cimetière de la paroisse".

Nous savons que la loi du 23 prairial an XII (12 juin 1804) s'oppose formellement aux inhumations dans les églises. La préfecture des Alpes-Maritimes renouvelle cette interdiction. Le

Conseil communal, dans sa séance du 18 vendémiaire an XIV, délibère au sujet d'un cimetière à construire au quartier Saint-Antonin, dans des terres incultes et les ruines d'une ancienne redoute autour d'une chapelle de bon voyage placée sur l'ancien chemin du col de Tende. Le devis, approuvé, adjugé, est réalisé en moins de trois mois. Enfin paraît le 16 juillet 1606, pour la première fois, la précision: "au cimetière Saint-Antonin", le cimetière communal actuel.

Sixième livret (1811-1832):

Nous trouvons toujours la formule officielle française, du 7 janvier 1811 au 12 mai 1814, avec Den D. Ciais, curé. Maintient la formule: "pour être inhumé dans le cimetière Saint-Antonin".

L'Empire s'effondre; dès le 1er juin 1814, les mentions redeviennent latines jusqu'au 28 mars 1823 "in cimeterio parociae".

Nous pouvons établir l'inventaire des divers lieux de la sépulture d'après leur ordre d'apparition:

- Le cimetière extérieur entourant les murs de la Madone del Foggia, "au midi du clocher", et les caveaux sous le pavement de la chapelle Sancta Maria de Podio qui devint Notre-Dame del Poggio, prieuré de l'abbaye de Lérins, et cela depuis 1092.
- Au XVe siècle, les treize charniers et caveaux édifiés dans la paroisse dénommée Saint-Sauveur, puis Saint-Georges.
- Les dix-sept caveaux rangés régulièrement dans l'église conventuelle des Franciscaine depuis 1660
- A partir de juillet 1805, un cimetière communal à Saint-Antonin,
- Enfin, des sépultures que nous qualifierons anormales:  
"Le 23 janvier 1829, le Révérend prêtre D. Ciais; curé du lieu et chanoine de la cathédrale de Nice, est enseveli à 83 ans en l'église sous le titre de San-Rocco".

Sur le mur à droite, une plaque noire porte son nom et ses titres;

"Le 29 février 1670 suicide du fils du capitaine des milices B... Son corps, comme cela se dit, fut inhumé secrètement sans cérémonie dans la chapelle Saint-Claude" - les Noirs-

"Le 29 octobre 1683, Antorana se jette d'une roche et meurt d'une telle chute....Son corps n'a donc pas été enterré".

Nous venons de voir qu'il nous a été possible de rétablir au long des siècles, par l'acte du XIe et des analyses succinctes d'actes anciens, l'enchaînement historique des événements qui conduisent à l'extinction des droits. Nous n'avons pas la possibilité de préciser les modalités qui régissent la lente évolution des droits respectifs de chacun, sous la poussée de facteurs matériels, économiques, politiques, ou même simplement humains.

L'acte de 1502 est peu explicite sur les arrangements financiers qui furent amiablement admis. Ses clauses ne peuvent satisfaire les aspirations de la Paroisse. Il y a, de la part de celle-ci une suite incessante de tentatives de reprises totalitaires pour inobservation des clauses religieuses. Incontestablement, un autre acte de répartition nous est inconnu.

Il ne reste donc à notre disposition qu'une seule base de recherches : les livres des morts. Il devenait intéressant, devant cette carence du document, de trouver la méthode d'exploitation qui aurait permis une restitution des conditions de base.

Si l'incidence de la tenue du couvent amena une dégradation passagère de la position paroissiale, puis de la Madone, il est utile de connaître la manière dont se fit cette évolution, et d'en tirer des conclusions vraisemblables.

Tel est l'aspect du problème qui se pose.

Nous disposons dans le temps, de tranches bien réparties et heureusement exploitables. Une première période va de 1668 à 1733, soit une suite continue de 65 années. La deuxième couvre 41

années entre 1758 et 1792. Entre les deux il se trouve une coupure de 25 ans, que nous franchirons par une liaison. Enfin, une troisième tranche de 37 années, entre 1800 et 1837, offre un intérêt documentaire réduit, uniquement démographique.

Au départ nous faisons un premier travail de dépouillement anonyme des registres des décès par des sondages biennaux puis quinquennaux qui se resserrent autour des événements importants. Cette exploration rapide d'une masse fastidieuse de mentions nous donnera une vue d'ensemble qui orientera nos recherches. Ce tableau dressé par années sera désigné: Recueil A<sup>3</sup>. Il comporte anonymement cinq colonnes: âge du décédé - sacrements reçus - destination d'inhumation: paroisse, Madone, Couvent -avec totalisation de chacune. Nous possédons ainsi la mortalité annuelle et la part revenant aux trois services<sup>4</sup>.

Nous pouvons dégager quelques remarques.

Les âges :

Contrairement à la croyance admise, nos ancêtres ne vivent pas vieux. En 150 ans, le seul "centenaire" plafonne à 94 ans et c'est un religieux; les rares privilégiés qui atteignent 92 - 93 ans se comptent sur une main.

Est-ce par ignorance ou impossibilité? A partir de 40 ans, les âges manquent de précision et s'arrondissent au chiffre 5 ou au 0.

### Mortalité par période d'âges

En pourcentage de la mortalité annuelle, indicatives par les arrondissements fréquents à la dizaine.

années	Totaux	de 1 jour à 1 an	de 1 jour à 6 ans	de + 6 ans à 20 ans	Adultes	Observ.
1669	101	20=19,7 %	33=32,5 %	6=5,9 %	62=61 %	forte
1670	57	20= 35 %	23= 40 %	6= 10,5 %	28= 49 %	faible
1676	50	10= 20 %	18= 36 %	6= 12 %	26= 52 %	faible
1686	68	14= 21 %	28= 41 %	5= 7,4 %	35= 51,5 %	moyen.
1691	160	41= 25,5 %	93= 58 %	6= 3,8 %	61= 38 %	épidém.
1698	76	33= 43,5 %	50=66 %	2= 2,7 %	24= 31,7 %	moyen.
1702	93	40= 43 %	67= 72 %	3= 3,2 %	23= 24,7 %	forte
1712	82	21= 27,5 %	39=47,5 %	8=9,8 %	35= 42,7 %	moyen.
1721	137	41= 30 %	104= 76 %	7= 5,1 %	26= 19 %	épidém.
1730	76	30= 40 %	43= 56,5 %	3= 4 %	30 = 39 %	moyen.
1760	49	14= 28,5 %	23= 47 %	2= 4 %	24= 49 %	faible
1765	47	5 = 10,5 %	10= 21 %	1= 2,2 %	36= 76,5 %	faible
1770	181	27= 15 %	49= 27 %	15= 8,3 %	117=64,5 %	épidém.
1780	53	20=37,8 %	28= 53 %	1= 1,9 %	24= 45,1 %	faible
1790	95	37= 39,6 %	53= 57 %	3= 1,9 %	24= 45,1 %	forte

Les pourcentages de ces quinze sondages espacés pris au hasard et brassant des résultats divers, donnent par chaque période d'âges les moyennes générales suivantes:

1 ère période (1j. à 1 an): 28,3 % - 3ème période (6 - 20 ans): 5,6 %  
 2 ème " (1j. à 6 ans): 45,2 % - 4ème " (adultes) : 48,1 %.

Nous constatons que la mortalité infantile de 1 jour à 6 ans, soit 45,2 %, est proche de celle des adultes de plus de 20 ans.

Nous traduisons le tableau numérique ci-dessus sous une forme de graphique dans la feuille G.

<sup>3</sup>Voir Recueils A et B. Manuscrit n° A - 150-5. Arch. Dép. des A.M.

<sup>4</sup>Aux Arch. Dép. des A.M.

Nous y voyons la forte mortalité des enfants entre un jour et un an par la ligne I. La ligne II, des enfants d'un jour à 6 ans, dans son parallélisme avec elle, laisse une marge bien étroite pour les décès entre 1 an et 6 ans. Les grandes pertes se produisent donc entre 1. jour et 1 an. Par contre, la période "6 ans-20 ans", soit la ligne III, du fait d'une sélection naturelle, semble conserver, même en temps d'épidémie, une certaine stabilité. Si le total des % de décès de 1 jour à 20 ans est : 45,2% + 5,6% = 50,8 %, nous pourrions conclure que plus de la moitié des décédés n'atteint pas 20 ans.

Mortalité infantile.

Elle est effrayante: on relève un nombre considérable de décédés "d'un jour", de "peu de jours", d'un mois, d'un an.

Année	Total	6 ans et moins)	dont (1 an et moins)
1672 : forte	92	58	29
1691 : Occupation française - Famine	160	93	42
1704 : faible	52	25	20
1708 : moyenne	77	34	19
Par contre une épidémie d'adultes:			
1710 :	117	39	(et 78 adultes)
1711 (4 mois)	66	58	(et 8 adultes)

L'identité :

La pièce d'identité est d'un usage inhabituel. On passe toute une vie au village entre parents et amis qui vous connaissent sous un prénom accolé à un surnom familial al à un sobriquet. En général, les prénoms des parents se transmettent à rainé de père en fils au par alternances de deux en deux générations, les grands-parents étant les parrains par tradition familiale. On suit dans les familles ces prénoms et la persistance de ceux des collatéraux. Les recherches généalogiques tournent souvent court avant 1800 du fait de ces homonymies fréquentes; de plus, un enfant baptisé sous un prénom, meurt souvent sous un autre à un âge approché, ce qui rend les recherches quasi impossibles.

Les militaires:

Une garnison permanente au Fort Saint-Georges, et des retraités invalides garde-batteries, une centaine, ont donné 250 dépouilles reposant dans les charniers paroissiaux. Peu de noms propres, mais indication de la paroisse d'origine, Des "noms de guerre" classiques: Bellehumeur, Sangbrun, Bonaventure, la Rencontre, Bonnevie, la Tourmente, la Ramée, la Violette, etc., ou des noms de paroisses: Saint-Martin, Saint-Pierre, Des Français, Sardes, Slaves, Irlandais, Suisses, Allemands, etc.

Les désertions fréquentes sont passibles de peines de mort ou de bagne, aussi change-t-on d'état civil, le nom étant souvent laissé en blanc, pour assurer un incognito voulu.

Moyennes des âges des décédés: total des âges  
 établie au hasard sur la base : ----- = approchée  
 nombre des décédés

1669	mortalité forte :	101	décès	moyenne :	27,7	ans
1676	"" basse :	50	"	"	26,3	"
1686	"" basse :	53	"	"	19	"
1690	"" moyenne :	58	"	"	26	"
1702	"" forte :	93	"	"	14,8	"

Indicatives, elles dépendent de la couche d'âges atteinte.

Les enfants sont qualifiés de: "légitimes", "illégitimes" (aux décès fréquents) "créatures" (mort-nés).

L'accouchement est une affaire de femmes, les médecins semblent s'en désintéresser; seul, le chirurgien peut avoir à intervenir pour des cas plus graves.

Les délivrances sont assistées de matrones du quartier et de parentes. Ces personnes de bonne volonté, les levatrices n'ont que des connaissances médicales à base d'empirisme et de superstitions. Seules la nature et les prières doivent aider la mère. Les mauvaises présentations sont fréquentes. Les mentions "créature d'un jour" laissent paraître la triste réalité: on baptise pour mettre les consciences en repos.

Des exemples:

"Le 9 décembre 1678, naquit un enfant qui en immense danger fut baptisé, non encore complètement né par Gionetta, la levatrice, et subitement mourut...."

Du 1er livret: "fut baptisé sur les cuisses de la mère puis.... "

"Le 3 novem. 1686, X... lequel fut baptisé en naissant sur une main par Maria, levatrice, ... puis mourut".

"Le 4 août 1688, ... un enfant par imminent péril fut baptisé pendant la naissance... puis mourut".

"Le 18 juin 1689, naquit une fille... laquelle fut baptisée non encore parfaitement née, sur un pied... puis mourut".

Les familles notables, malgré des liens de parenté dans la médecine ou la chirurgie, ne sont pas épargnées:

"le 15 juin 1690, naquit un enfant du "noble" Ambroise Osenda et de Camille sa femme, lequel par imminent péril fut baptisé pendant la naissance sur un bras et peu après mourut...".

La maternité est une terrible épreuve; souvent le décès de la mère suit celui de l'enfant. En somme, comme dans les pays sous-développés, il y a beaucoup de naissances et peu de survivants.

Les épidémies:

En temps d'épidémie, l'effroi règne, les habitants abandonnent le village et se réfugient dans leurs "cazoun" de campagne. Déjà, M.F., Gaziello<sup>5</sup> nous a donné de curieux renseignements puisés dans des testaments insinués à Saorge.

En 1631, une épidémie ravage la Provence et la Ligurie. Le 16 juin, Breil et Saorge sont atteints. Des lazarets, des postes sanitaires, des hôpitaux soignant aux frais de la communauté, tentent d'arrêter la propagation du fléau. Les fugitifs décédés dans les écarts sont enterrés hors du village, au pied des oliviers. Les notaires et les prêtres ne peuvent refuser d'aller dans les hameaux apporter leurs secours spirituels et recueillir les dernières volontés des mourants. Mais les témoins, eux, refusent de venir confirmer de leurs paraphes des actes notariés touchés par des malades et contracter le terrible "morbo". Ces testaments d'exception, après un préambule invoquant Dieu, la Vierge et les Saints "afin que soient pardonnés nos péchés et nous délivrer du mal", transcrivent les dernières volontés, puis "faisant serment après le simulacre de toucher les écritures aux mains du notaire, à cause de la maladie contagieuse qui sévit à Saorge" "Fait par le notaire en présence de deux témoins qui n'ont pas signé, comme les parties, par peur de la contagion".

Il est incontestable que la "varola" dont nous trouvons par deux fois la mention en marge, est à l'origine de ces foudroyantes épidémies qui frappent les enfants en bas-âge,

Par contre, 1765 et 1770 sont des années à grippe de forme virale (influenza) menaçant surtout les personnes âgées. Relevons, classés par la dizaine de l'âge les décès de 1770:

---

<sup>5</sup> Nice Historique, 1955, p.71.

40 ans = 19 décès    70 ans = 15 décès  
 50 " = 12 "        80 " = 3 "  
 60 " = 27 "        90 " = 5 "

La soixantaine paie le plus fort tribut mais les vieillards, de moindre résistance, sont durement touchés; grosses perte des nonagénaires particulièrement fragiles.

Répartition des décès d'après les mois: Enfants.

Années	jan.	fé.	ma.	av.	mai	ju.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.
1698							2	7	20	7	1	
1691		2	16	24	8	3						
1702							5	13	18	11	7	2
1710											8	13...
1711..	29	21	10	5								
1721						2	8	12	10	37	24	10...
1722..	2	4										
Mais l'influenza frappe aussi les adultes et les vieillards:												
1765												1...
1766..	5	8	8	3								
1770	6	11	14	13	6	18	13	3	13			
La peste et le croup ne sont jamais nommés.												

Il nous est impossible de distinguer les caractères de l'épidémie typhique que nous supposons endémique. Des précaires conduits de poterie amenant l'eau potable aux fontaines du village traversent des terres de cultures et des oliveraies que l'on fume traditionnellement à l'engrais humain. La garnison entretient un foyer vénérien dont on trouve des traces.

#### Les sacrements.

En ces temps de religiosité extrême, le Saorgien voit son existence contenue par une armature spirituelle qui, de la naissance à la mort, s'étend sur toutes les circonstances de sa vie.

Une Paroisse, un Couvent des Pères Franciscains, un Prieuré des Moines de Lérins, trois Confréries de Pénitents noirs, rouges ou blancs, de nombreux ecclésiastiques sans bénéfice, les proches des Pères missionnaires l'encadrent en permanence et veillent à ce qu'il assure le salut de son Âme dans ses derniers instants.

Par prérogative de son ordre, le Père gardien du Couvent est le "confesseur agréé" que l'on mentionne présent au chevet des mourants. Au terme de la vie, la possession des trois Sacrements: Pénitence, Eucharistie, Extrême-onction, est quasi-obligatoire. Le Recteur se doit, dès 1668, de s'assurer que ses ouailles sont en règle avec le ciel. Dans les deux premiers livrets, tout est comptabilisé au crédit du défunt. En cas d'impossibilité, des raisons justificatives sont fournies: mort subite, en campagne, apoplexie, paralysie de la langue, vomissements, plus de sens, chute d'un arbre au d'un rocher, noyade, trouvé mort sur la route, assassiné d'un coup d'arquebuse, explosion do mine, exécution, muet, simple d'esprit, suicide ou folie. La négligence de l'entourage familial est jugée du haut de la chaire. On doit assister le mourant et penser à son salut Spirituel. Des sous-entendus laissent deviner la réprobation: "X... mort sans Sacrements, l'hospitalière n'ayant pas fait le nécessaire...".

Tableau de quelques pourcentages des 3 Sacrements complets:

Années normales:	1669:-	51,5 %	1706:	56,5 %
	1678:	49,05 %	1712:	44 %
	1686:	50%	1760:	45 %
Épidémies d'enfants:	1688:	34 %	1691:	33,8%
Épidémies d'adultes:	1764:	82%	1770:	89%

Le 50 % est la proportion courante mais variable.

Ce zèle persiste dans des cas plus délicats:

"Le 22 juillet 1693, fut trouvé au milieu de la Route Royale un homme qui par le langage fut reconnu allemand. Il se trouvait avec un Couronne de la Vierge (chapelet et médaille) dans sa bourse et pour cela il lui fut administré conditionnellement les Sacrements ultimes et enseveli dans la Paroisse".

Même dans les cas de doute on officie:

"Le 18 juillet 1781, Dommus Médecin J. Bte G... 50 ans, reçoit l'absolution sous-condition parce qu'il n'avait plus son esprit et presque furieux expira".

Mais on doit constater qu'il n'existait aucun cimetière forain pour recueillir les corps des suppliciés, suicidés, infidèles et mécréants, hérétiques réformés qui traînent sur la route. Refusés par la Madone ou le Couvent, ils doivent reposer en terre chrétienne dans les charniers de la Paroisse qui les "accepte" par obligation:

"Le 28 avril 1731, un homme étranger, donné pour hérétique, qui passait sur la route, bien qu'après examen diligent de ce cas, fait par le Pravoste. De ce qu'il a pu en résulter, d'aucun autre signe hérétique ou catholique, pour cela mort sans Sacrements parce qu'il a été incapable de les recevoir pour la susdite raison. Dans le doute y a été mis dans le Paroisse".

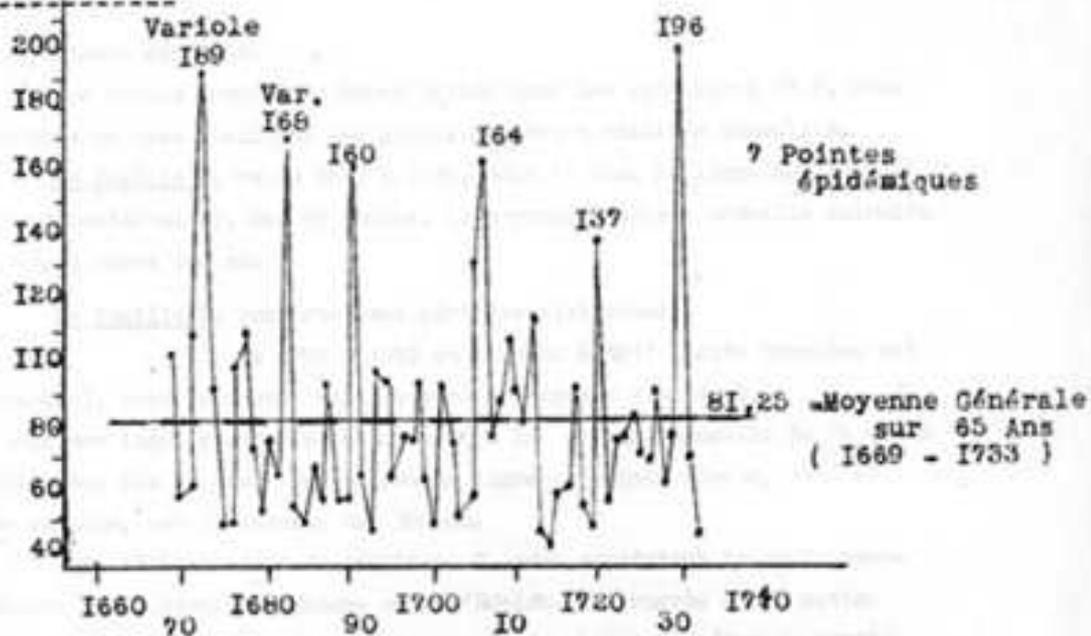
Espérons que Dieu y reconnaîtra les siens!

Du premier recueil A, il pouvait être tiré des résultats annuels très valables en valeur absolue. Mais devant cette masse anarchique d'attributions annuelles fort variables avec la mortalité, il restait à trouver la méthode de travail qui les rendit comparables, donc utilisables. Il nous fallut substituer à ce Recueil A, un autre Recueil B, d'ailleurs d'écriture plus serrée et plus complet.

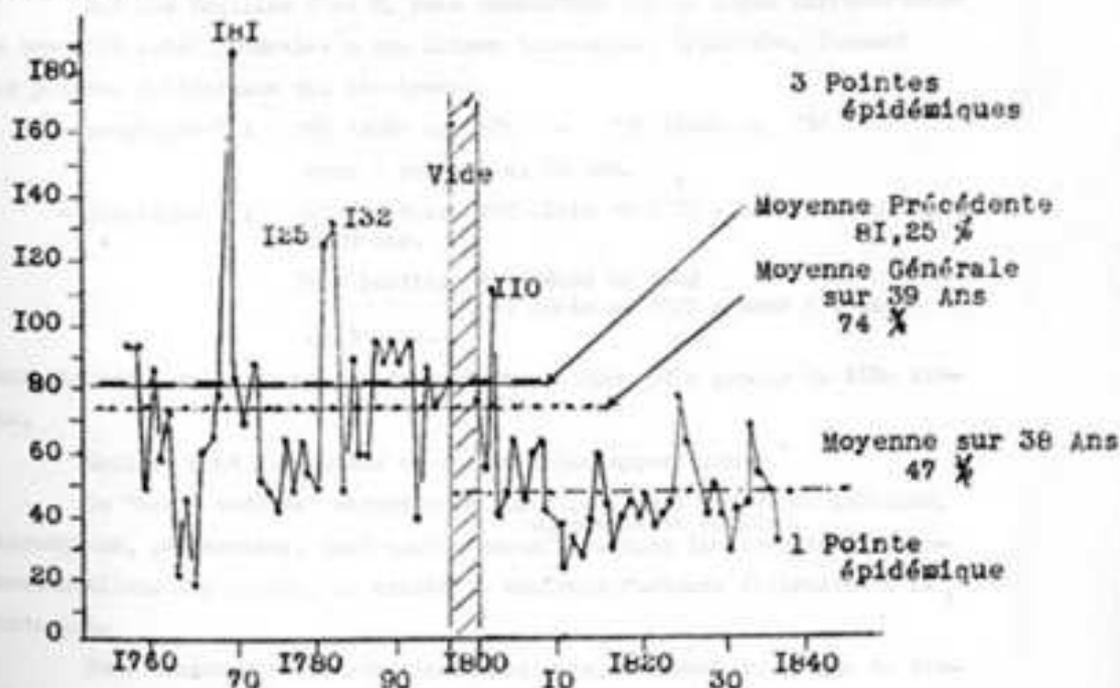
Ce nouveau travail présente six colonnes. Outre la deuxième consacrée aux totaux bruts, des attributions des 3ème, 4ème, 5ème et 6ème colonnes comportent, en deuxième ligne, leur transposition en pourcentages de la mortalité de l'année.

Dès lors, ces résultats deviennent comparables entre eux. Mais les deux recueils A et B, constitués de nombreux feuillets couverts de chiffres, par leur présentation touffue, sont peu évocateurs et traduisent mal le sens des variations. Nous avons pensé les présenter sous une forme de graphiques beaucoup plus aérés et lisibles. Il sera ainsi facile de découvrir d'un simple coup d'œil les caractères difficilement perceptibles d'une tendance générale.

FEUILLE - C



FEUILLE - D



Des totaux annuels de décès puisés dans les recueils A et B, nous dresserons en deux feuillets les graphiques des mortalités annuelles.

La feuille C, va de 1669 à 1733, soit 65 ans. La ligne horizontale en tirets matérialise, sur 65 années, la moyenne générale annuelle calculée soit 81,25 décès par an.

La feuille D, comporte deux périodes distinctes:

de 1758 à 1792 et de 1800 à 1837 (cette dernière est accessoire), avec le report en tirets de la moyenne ci-dessus.

Une deuxième ligne pointillée est tracée à la moyenne annuelle de 74 décès Calculée sur les 39 ans. Une troisième ligne en points-tirets, avec 47 décès annuels, est la moyenne sur 38 ans.

Par l'observation du graphique D, nous constatons la chute spectaculaire de la dernière moyenne sous l'Empire. Ce progrès est à mettre au compte de meilleures conditions de vie, mais elle peut être en partie influencée par la nouvelle législation sur la déclaration des mort-nés.

Sur ces feuilles C et D, nous constatons que la ligne représentative des mortalités générales a une allure tourmentée, impulsive, donnant des pointes épidémiques qui atteignent:

-Graphique C : 189 décès en 1675 - 196 décès en 1731 avec 7 pointes en 65 ans.

-Graphique D : 1ère partie: 181 décès en 1770 - avec 3 pointes en 39 ans.

2ème partie: 110 décès en 1802

77 décès en 1825 - avec 2 pointes en 38 ans.

Leur violence explosive et les fréquences s'atténuent à partir du XIXe siècle.

Quelles sont les causes de ces brutales apparitions?

Le "corps médical" saorgien est très largement pourvu en médecins, chirurgiens, pharmaciens, dont nous n'osons au siècle de Molière apprécier les compétences professionnelles. Par contre, il existe de nombreux facteurs favorables à la contagion.

Nous sommes sur une voie internationale, unissant la plaine du Piémont à la mer, et facilitant les transferts microbiens. Des malades décèdent sur la route, ou sont recueillis et soignés à l'Hôpital. Ainsi ce cas à situer après Fontan, en limite de la communauté:

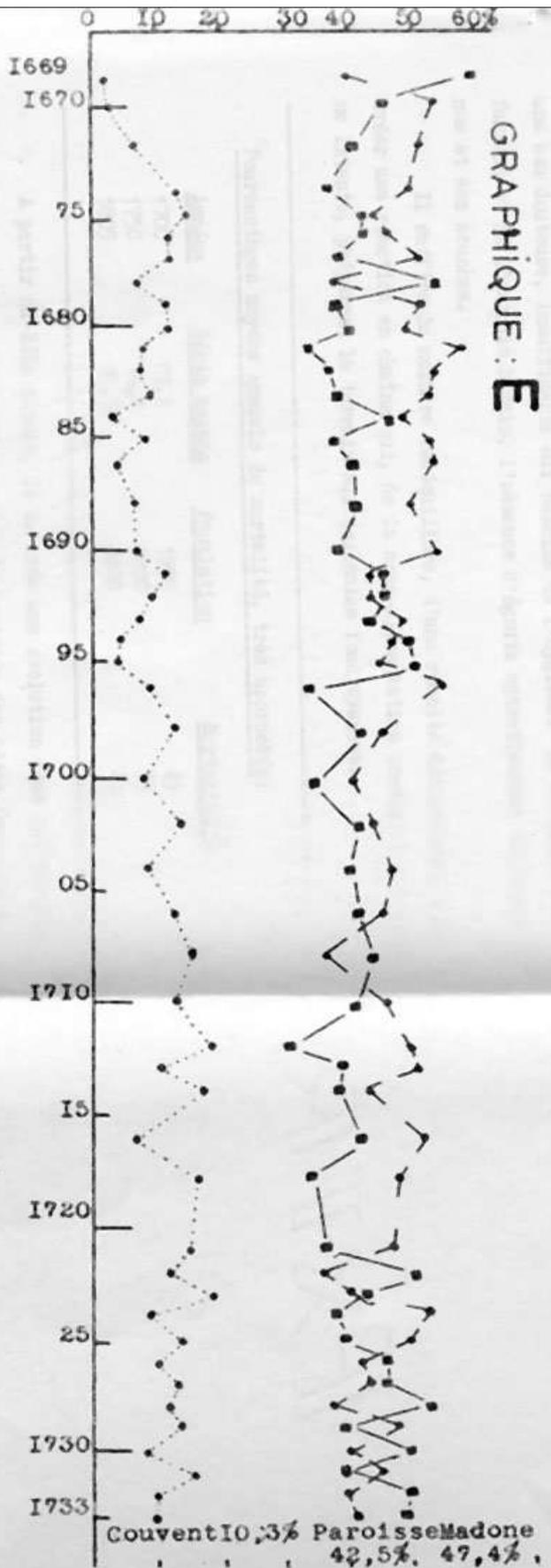
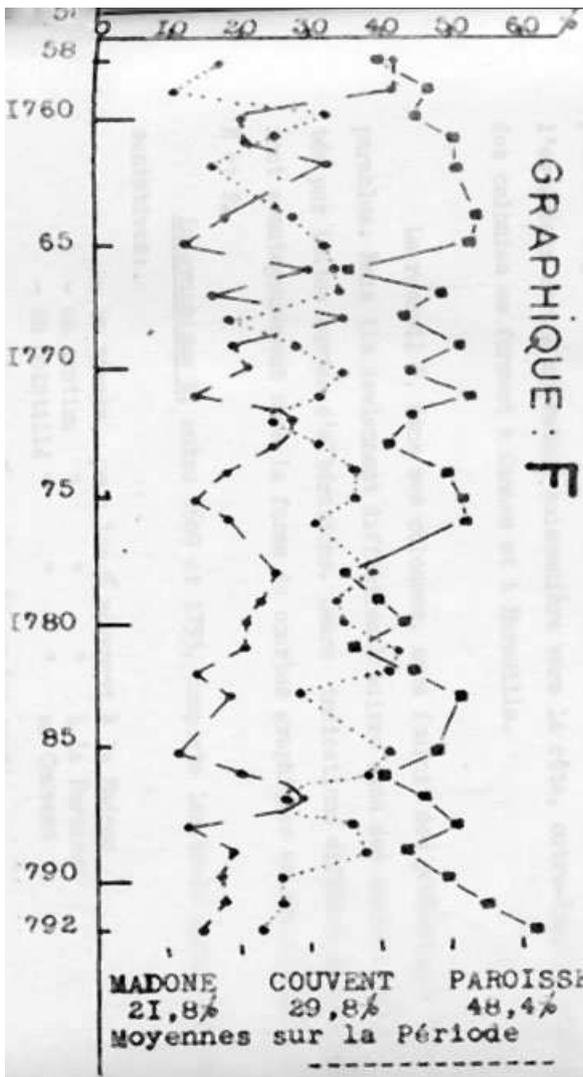
"Le 8 juillet 1678, B... de Limone, de retour de Provence, rentrant à sa maison, étant malade sur la route et ne pouvant continuer son voyage, fut contraint de s'arrêter à la Causega où il resta deux nuits et un jour sous "un arbre de noix" et plis il mourut sans les Sacrements".

Il fallut donc ramener et jeter son corps dans le charnier de la Paroisse. La présence de ces épaves sur une route aussi fréquentée constitue une lourde servitude de contagion pour la communauté; aussi espère-t-on qu'elles iront mourir plus loin.

Un milieu idéal de propagation est créé par les conditions d'un déplorable entassement urbain dans une étroite enceinte militaire. Une permanente crise du logement impose des occupations à cinq ou six dans une unique pièce. Les taudis sont nombreux.

Saorge, à 500 m. d'altitude, est placé dans une zone climatique Charnière, mi méditerranéenne, mi-alpine. En limite de culture, l'olivier devient un producteur insuffisant de matière grasse du fait des gelées. Les terres sont pauvres et rocailleuses. Les meilleures constituent les biens de famille des notables qui les donnent en métayage. Le régime du droit d'aînesse dépossède les frères et sœurs au profit d'un seul. Les familles nombreuses disposent du bien familial insuffisant. Le numéraire est rare: il faut vendre sur des marchés lointains, par des intermédiaires, certains produits (fromages, huile, laines, bétail, fruits secs) pour se procurer, en période de pénurie, du blé, du riz, et les espèces indispensables au règlement des dîmes, impôts, tailles, taxes sur le bétail, gabelle, etc.

Le cheptel non sélectionné, est médiocre; la fumure insuffisante. Le porc est négligé, faute de féculents pour le nourrir. La pomme de terre qui écarte la famine due à une mauvaise récolte, pénètre fort tard: après 1800. L'alimentation est frugale, la viande est un luxe. Les indigents, nombreux, sont à la charge des Confréries de Pénitents. Cette sous-alimentation marque physiologiquement un prolétariat issu de familles nombreuses. Nous avons vu instituer des travaux "pour donner du pain aux travailleurs".



Convention Commune.  
aux deux Graphiques

Paroisse: Rouge ou  ■ — ■  
 Madone: Verte ou  ● - - ●  
 Couvent: Bleue ou  ● ····· ●

Le graphique F, couvre la période de 34 ans, de 1758 à 1792, suivant les mêmes normes: les moyennes annuelles de % deviennent:

Paroisse = 48,4%                      - Madone = 21,8 %                      - Couvent = 29,8 %

Si, dans le premier, le parallélisme à la ligne 50 % semble réservé à la Madone et les deux autres étant en complément, dans le deuxième, c'est la Paroisse qui se tient vers les 50 % tandis que la montée du Couvent coïncide avec la plongée régulière de la Madone. Il y a eu inversion de primauté.

Malheureusement, ces deux groupes sont séparés par une coupure de 25 années. Pourrons-nous préjuger de ce qui s'est passé dans cet intervalle. C'est sur ces bases que nous allons tenter une liaison par une interprétation statistique.

Il nous faut au préalable établir quelques remarques indispensables sur la valeur qu'on peut accorder à ces nombres.

Nous avons parlé d'année. Le départ de l'année de comptage qui a été retenu à l'époque est difficile à déterminer. S'agit-il de l'année civile? Référence que nous avons arbitrairement choisie, au bien de l'année liturgique d'origine et de durée variables dépendant de la fixation de la date de Pâques? Cependant, les irrégularités de l'année liturgique se répartissent avec proportionnalité sur chaque part, donc sans effet trop marqué dans l'ensemble des pourcentages établis. Les conclusions restent valables.

L'âge des décédés a pu être un facteur plus important, créant un barème inconnu des valeurs spirituelles d'où, indirectement de ressources 'pécuniaires. L'âme d'un enfant d'un jour est-elle l'équivalent de celle d'un adultes Nous en doutons, mais le produit moyen, s'il est crédité à chacun, ne peut influencer fortement sur les résultats.

Fait plus grave, tout est mentionné sur le registre: mort-nés d'un jour, condamnés, suicidés, impies, inconnus etc., clientèle refusée par la Madone et le Couvent. Il faut croire que cette attribution hors tour incombe à la Paroisse.

Certainement, l'indigent passe au compte des Confréries. En outre, cette comptabilité des décès présente des oublis et des rectifications par mentions marginales ou demandes de rectification au Couvent: faits rares qui n'infirment pas leur existence.

Enfin, il nous reste à parler de l'erreur majeure, celle résultant de la "série". En feuilletant rapidement le Recueil A, et en suivant une ligne imaginaire chronologique dans l'ordre des inhumations, nous remarquerons des groupements réguliers en sépultures continues à travers les colonnes respectives: Madone, Paroisse, Couvent. Ce phénomène est constant sur les 150 ans.

Étude de l'année 1670. Elle est malheureusement tardive. En effet, trois concurrents sont déjà en présence. Le Couvent, construit entre 1640 et 1660, peut prendre un départ compétitif vers 1673.

Du tableau B, nous extrayons les % lui revenant:

en 1669 - 1 ensevelissement sur 101 décès représentant

1670 - 1                      "                      "                      57 "                      "

1671 - 3                      "                      "                      62 "                      "

1672 - 7                      "                      "                      108 "                      "

1674 - 12                      "                      "                      92 "                      "

1676 - 6                      "                      "                      50 "                      "

Un relevé de l'ordre des séries d'inhumations pour 1670 en divers lieux après le Recueil As est exposé dans le tableau H. Les 57 décès de l'année se répartissent comme suit:

- Paroisse = 26                      - Madone = 30                      - Couvent = 1

avec la tolérance en + ou en-, c'est une année normale:

Paroisse = 46 %                      - Madone = 52,5 %                      - Couvent = 1,7%

L'influence perturbatrice du Couvent, 1,70 %, est à mettre au compte Paroisse par effet communautaire, ce qui revient à:

- Paroisse = 47,7 %                      - Madone = 52,5%, soit approximativement 50 % et 50 %

Ventilation des séries de sépultures :

Paroisse = 7 fois 1+ 2 fois 2+ 1 fois 3+ 3 fois 4+ 1 (du Couvent)

Madone = 6 fois 1 + 2 fois 2 + 2 fois 3 + 1 fois 6 + 1 fois 7.

Nous sentons l'existence d'une structure inapparente.

La série très anormale du "5" se situe entre mi-mars et début mai, ceci peut laisser croire à une série de "4" placée en fin d'année de compte: associée avec le solde de l'année précédente, donc présomption en faveur de l'année liturgique. Le "6" serait une série de "4" prolongée en ses deux bouts par une, élection de sépulture, Les "1" prennent origine dans un droit d'élection de sépulture dont il ne peu être parlé sans ce travail. En somme: un statut en faveur d'une série moyenne de "4" perturbé par le facteur "hasard" venant de l'élection de sépulture.

S'il y avait sépultures au hasard des décès et des traditions familiales, ce libre choix se traduirait par une suite de "séries" réduites à "1" succession de croix isolées en désordre dans les colonnes, De ci, de là, s'intercaleraient des 2, rencontres fortuites d'inhumations consécutives en un même lieu. Les 3 ou les 4 seraient rares, presque anormaux.

La prédominance d'un concurrent se marquerait par une fréquence accrue de 2, puis de 3, tandis que l'autre verrait disparaître ses 4, ses 3, ses 2, pour terminer dans des 1 de plus en plus rares, Ce fait étant à écarter, nous pouvons affirmer que, malgré les causes de perturbations, la partition se fait en 1669 sur un statut prévoyant une parfaite égalité entre la Paroisse et la Madone.

Malheureusement, la "série" est la cause la plus grave de perturbations. Si l'année liturgique solde ses comptes en fini d'année vers Pâques, l'année civile retenue peut se terminer par des séries à engager ou venant de s'achever. Ces+ ou - 4 sépultures se répercutent sur deux années consécutives, mais de total de mortalité différents qui, par l'"erreur relative, donneront des pourcentages différents, Et cependant, ces erreurs, par la loi des grands nombres, arrivent à se compenser, ou du moins, s'atténuer.

Une erreur .... de 1 décès	2 décès	de 3 décès	
sur 40 décès	2,50 %	5 %	7.50 %
" 80 "	1,25 %	2.50%	3.75%
" 80 "	1 %	2 %	3 %

Cas d'intégration de résultats anormaux

Années	Paroisse	Madone	Couvent
1695 (forte. 92 décès)	52 %	44,5 %	3,5 %
1696 (faible 65 ")	34 %	55,5 %	9,2 %
Totaux	86 %	100 %	12,7 %
Moyennes	43 %	50 %	6,5 %
Tout rentre dans l'ordre et confirme le 50 % = 43 % + 6,5 %			

un cas similaire se présente pour les années 1677 - 1678 - 1679. Malgré un 39,5 % la Madone, en 1678, la moyenne de ces 3 ans restitue des résultats normaux:

Madone: 47,1                      Paroisse: 42,2 %                      Couvent: 10 %

Résumons nos premières conclusions: si une dissymétrie des chiffres des "séries" dans les diverses colonnes matérialise indubitablement les progrès d'un participant sur son adversaire, l'existence d'une symétrie à "séries longues" permet d'affirmer qu'en 1670 existait un règlement basé sur un équitable partage des dépouilles entre la Madone et la Paroisse.

L'acte de 1215 laissait croire à un égal partage des frais des services religieux à l'inhumation en la Madone. L'acte amiable de 1502 à l'achèvement de l'Église Saint-Sauveur et-de ses charniers, avec les nouvelles possibilités qui en découlent, semble fort bien admettre l'application d'une récente règle égalitaire numérique en contrepartie des droits de cuite "pour les vivants". L'acte de 1502 est

rappelé en 1618 avec la nouvelle église St-Georges Une, copie non datée, à situer vers 1717, lors du procès Cassini, précise ce droit de participation aux cérémonies funéraires de la Madone. L'acte de 1502 n'a pas abrogé celui de 1215, mais plutôt s'est superposé à lui. Seul le "droit d'élection" perturbe la belle ordonnance d'une règle plaisante à l'esprit. Le maintien des séries confirme la volonté de régler les attributions d'après un accord imposé.

Mais au fond, pourquoi cette règle sur l'existence des séries? Tout se passe comme si l'unique cimetière de la Madone del Foggia ouvrait une fosse réelle dans la terre jusqu'au comblement d'une moyenne de quatre sépultures. L'éviction des corps en place et la préparation de la deuxième fosse demande un certain délai. Le charnier paroissial, par contre, ouvre une fosse virtuelle lui revenant d'attribution, jusqu'à épuisement de sa quote-part. Il faut aussi penser que l'ouverture fréquente des dalles de fermeture, malgré l'usage de la chaux vive, doit poser des problèmes d'émanations

Disposant de deux périodes continues de 65 ans et de 34 ans, séparées par une coupure de 25 ans, pourrait-on reconstituer la dégradation de la position de la Madone par l'altération de ses 50 %.

D'après le tableau B, tentons de faire le point à chaque entrée et sortie de ces périodes par les moyennes % établies sur 5 ans.

a) -- entrée de la période 1668 à 1733 - Graphique E.

Années	1669	1670	1671	1672	1674	TOTAUX
Paroisse	58 %	46 %	33,8%	41,6%	44,2%	= 223,6 / 500
Madone	41 %	52,5%	56,5%	52 %	43 %	= 245 / 500
Couvent	0,98%	1,7%	4,8%	6,5%	12,8%	= 26,8 / 500

Pourcentages moyens respectifs :

Madone = 49 %                      Paroisse = 44,7 %                      Couvent = 5,3 %

b) -- sortie de la première période de 65 ans - Graphique E. :

Années	1729	1730	1731	1732	1733	TOTAUX
Paroisse	40 %	50 %	37,7 %	50 %	49 %	= 236,7 / 500
Madone	48,3 %	40,8 %	45,8 %	40 %	42,1 %	= 217 / 500
Couvent	11,7 %	9,2 %	16,5 %	10 %	8,9 %	= 56,3 / 500

Pourcentages moyens respectifs :

Paroisse = 47,3 %                      Madone = 43,4 %                      Couvent = 11,3 %

c) -- entrée de la période 1758 à 1792 - Graphique F.

Années	1758	1759	1760	1761	1762	TOTAUX
Paroisse	40,5 %	47,2 %	45,8 %	"	51 %	= 184,5 / 400
Madone	41,5 %	40,8 %	20,8 %	"	32,2 %	= 135,3 / 400
Couvent	18 %	11,8 %	33,2 %	"	16,8 %	= 79,8 / 400

Pourcentages moyens respectifs :

Paroisse = 46,1 %                      Madone = 33,8 %                      Couvent = 20 %

d) -- sortie de la période de 34 ans - Graphique F.

Années	1788	1789	1790	1791	1792	TOTAUX
Paroisse	51 %	42,9 %	50,5 %	55,1 %	62,4 %	= 261,9 / 500
Madone	12,75 %	19,5 %	20,3 %	18,4 %	15,05%	= 86,5 / 500
Couvent	36,5 %	37,6 %	29,2 %	26,5 %	22,6 %	= 152,1 / 500

Pourcentages respectifs :

Paroisse = 52,4 %                      Couvent = 30,7 %                      Madone = 17,9 %

Peut-on déterminer le point d'inversion des primautés et celui des associations ?

FEUILLE G : Répartitions  
cumulatives par Zones d'âges

Sondages par % sur 15 Ans.

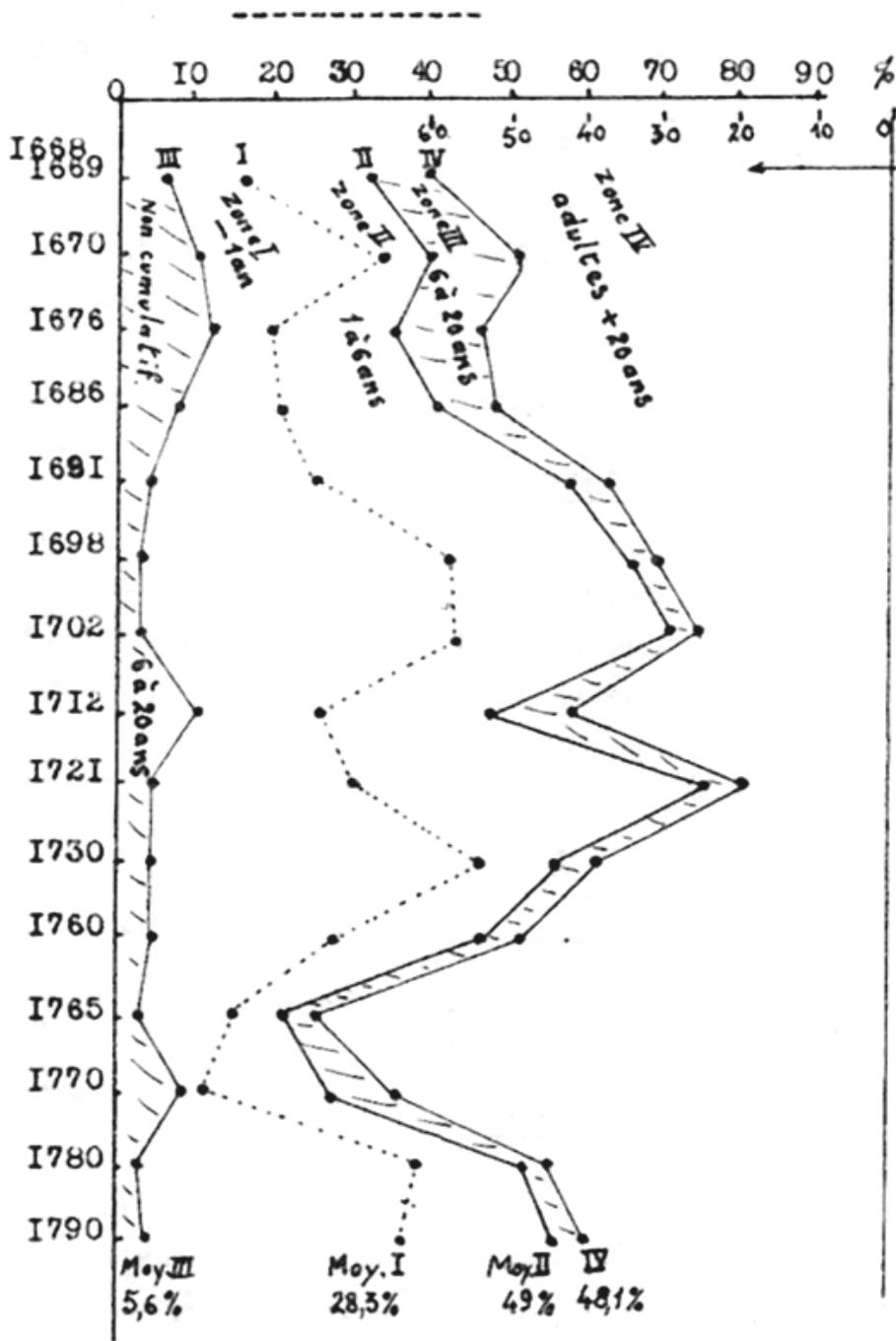


TABLEAU H :

COUVENT	MADONE	PAROISSE
..	..	..
	I	I
	3	3
	5	5
	5	5
	5	5
	I	I
	I	I
	I	I
	I	I
	I	I
	7	7
	2	2
	4	4
	I	I
	I	I
	I	I
	2	2
	6	6
	2	2
	2	2
	I	I
	I	I
	4	4

FREQUENCES des SERIES de SEPULTURES Continues

A partir de 1725, l'existence d'un palier de 8 années laisse croire à une stabilisation par des alternances symétriques des lignes Paroisse et Madone. Compte-tenu de la zone d'incertitude d'erreurs, il semble qu'il y ait répartition égale entre Paroisse-Madone et stabilisation du Couvent sur la ligne 12 %.

Les moyennes particulières entre 1723 et 1733, sur 11 ans sont: Paroisse 45,2 %, 9 Madone 44,9 %, Couvent 11,8%, ce qui justifie la forme:

$$\text{Paroisse} = \text{Madone} = \frac{\text{total} - \text{Couvent}}{2}$$

L'entrée sur le graphique F, après un passage à vide, se fait sur les deux années 1758 et 1759

$$\text{avec : Paroisse} : 40,5 \% + 47,2 \% = 87,2/2 = 43,6 \%$$

$$\text{contre: Madone} : 41,5 \% + 40,8 \% = 82,3/2 = 41,2 \%$$

qui semble encore confirmer :

$$\text{Madone} = \text{Paroisse} = \frac{\text{total} - \text{Couvent}}{2}$$

Mais dès 1760, la divergence s'installe brutalement et s'accroît définitivement. On peut donc croire que rien ne s'est passé au cours de ces 25 années perdues, que la continuité persiste sur les deux ans.

Par contre, des alternances chevauchantes s'établissent entre la Paroisse et le Couvent autour d'une ligne moyenne horizontale, donc signe de stabilisation.

Années	1778	1779	1780	1781	1782	TOTAL	Moyenne
Paroisse:	34,8 %	42,6	43,5	36,8	44	= 201,1/5	40,4 %
Couvent:	38,8	34,4	35,9	43	42,3	= 194,5/5	38,9 %
Madone:	26,5	23	20,8	20,2	13,6	= 104,1/5	20,8 %

du type :

$$\text{Paroisse} = \text{Couvent} = \frac{\text{total} - \text{Madone}}{2}$$

La Paroisse conserve encore ses 40 %, mais les progrès du Couvent se font désormais aux dépens de la Madone.

Nous pouvons constater la sensibilité de la méthode. Après une période de régression de la Madone, une mention nous signale: le 15 janvier 1778, le Vice-prieur décède à 90 ans. Intervention du Couvent ou de la Madone, on s'aperçoit que les emprises de la Paroisse ont profité du laisser-aller du vénérable prieur au sujet de ses droits, pour atteindre les 50 d'ou le retour à l'ancienne partition : Total -Madone / 2 = P = C. remontée très courte pour le prieuré qui continuera sa régression. A partir de 1783, la divergence se rétablit entre Paroisse et Couvent uniquement au profit d'une Paroisse qui monte vers ses 50 %.

En raisonnant selon les arguments humains, reprenons, en la schématisant, la politique totalitaire de la Paroisse.

La présence, de la "série" sur plus de 150 ans, implique l'existence d'un statut à respecter. Les hasards du jeu d'une libre concurrence ne pourront jamais se libérer d'un certain contrôle.

Pour la paroisse, arracher au détenteur d'un monopole initial la moitié de ses droits est un exploit remarquable. Les 50 % étaient au départ, en 1502, la seule base possible de cet accord amiable "donnant-donnant". L'argument égalitaire se traduit par : Madone - Paroisse = 50 %.

Avec la venue du Couvent, en 1660, en raison de son caractère communautaire, nous établissons :

Madone = Paroisse + Couvent = 50 %

Nous ne pourrions jamais accepter une égale répartition à trois qui cristalliserait les droits à 33 % en assurant la médiocrité de chacun.

- La Paroisse verrait se fermer ses aspirations aux 50 %
- Le Couvent verrait stopper ses progrès
- La Madone renoncerait à ses 50 % venant du passé.

Ces intentions égoïstes vont tendre à l'élimination du plus faible: la Madone. La Paroisse suivra une politique d'alliance et d'opportunisme.

- de 1725 à 1759, accord avec la Madone selon la formule:

Paroisse = Madone = (Total - Couvent)/2

- de 1760 à 1778, sa course aux 50 % selon:

Paroisse = Couvent + Madone = 50%

de 1778 à 1782, alliance avec le Couvent selon :

Paroisse = Couvent (total - Madone) / 2.

- En 1783, nouvelle ascension vers les 50 %.
- Enfin, à la fermeture des autres partenaires, le 21 septembre 1792, accession aux 100%.

La réalisation d'un cimetière communal en 1806 réduira sa part à néant.

A cette époque, le plus souvent, les intérêts de la Paroisse se confondaient avec ceux de la communauté. A partir du 18e siècle, en présence d'une telle fluctuation des répartitions, comment croire à des accords écrits ? Il est peu vraisemblable que malgré leur nombre ils aient tous disparu sans laisser de traces. Nous pencherions plutôt pour des arbitrages amiables établis par les autorités communautaires. Le recours à la procédure était une solution onéreuse, longue et décevante. Il faut envisager que ces conflits se débattaient devant ce tribunal que constituaient les notables et les Anciens du village, à la sortie de la messe du dimanche. Les Conseils communaux ne pouvaient qu'entériner les décisions de l'opinion publique.

Peut-on expliquer cette régression de la Madone ? Celle-ci est la victime d'une conjonction de facteurs défavorables.

Depuis 1624, la commende continue une œuvre de désagrégation.

Les bâtiments sont négligés, presque à l'abandon. Les biens fonciers, réduits à 28 parcelles de terres médiocres, constituent l'unique intérêt des tenanciers qui doivent pourvoir au maintien de la clause religieuse. L'alerte de 1717 fut chaude. En faits à la fin du XVIIIe siècle, les "étrangers" constituent la majorité de la population; depuis le XIIe siècle, les anciennes familles saorgiennes disparaissent dans une extinction séculaire. Il devient pénible de trouver une clientèle utilisant la totalité des 50 % d'attribution, d'où un lent et inexorable glissement. Les élections de sépultures au Couvent accéléreront la chute.

Le 15 janvier 1778, la mention: "mort à 90 ans du Révérend Don Joseph Davéo, enseveli à l'église Podii où il élit sépulture en qualité de vice-prieur, laisse croire, du fait de son grand âge, à un abandon devant une Paroisse triomphante. Le Don C.J. Caissottis pravosto, termine: "cependant que je remplis cette semaine toutes les fonctions. Je dresse en ce jour l'inscription ci-dessus et pour moi, en totalité, tous les émoluments d'usage".

L'année 1792 situe le point où l'antique système des sépultures issu de l'Acte de 1092 s'éteint dans l'effondrement d'une institution dépassée. En éliminant le hasard, cette étude propose, aux dates indiquées, des lueurs vers cette issue.

Sa présentation a pu paraître fastidieuse à travers une telle accumulation de chiffres et d'arguments. Il faut admettre que des mobiles, personnels ou reflets des évènements, ne peuvent être transposés dans la rigueur absolue du nombre, bien que leurs effets puissent être évalués et même datés. Une précision atteignant l'année près aurait été parfaite.

Tels sont les résultats que nous donnons au chercheur futur qui, utilisant un cadre déjà tracé, pourra tenter d'établir une solution définitive de ce problème.

# **LES TUNNELS DE TENDE**

**Par R. UTRY**

Au moment où la nécessité apparaît d'améliorer les relations terrestres entre NICE et le PIÉMONT, au moment où des études et des travaux préparatoires s'effectuent tant en France qu'en Italie pour augmenter ces relations, il a paru opportun de rappeler l'existence et les caractéristiques des tunnels de Tende, ainsi que l'historique de leur réalisation.

Il était séduisant, à partir d'une étude sur ces tunnels, de déborder du cadre fixé et de prendre parti dans la querelle de la reconstruction du chemin de fer NICE-CONI, sujet brûlant entre tous.

Nous avons évité de le faire, conscient que le lecteur trouvera de lui-même dans les lignes qui suivent une réponse à ce problème.

Située à la pointe Nord-est des Alpes-Maritimes, la commune de Tende est l'une des plus étendues du département. C'est une commune de montagne, (le chef-lieu est à plus de 800 mètres d'altitude) et le chiffre de sa population résidente n'est pas, on s'en doute, à la mesure de la surface mise à sa disposition : environ 2500 habitants répartis en quatre agglomérations, Tende, St-Dalmas, Granile et Vievola. Elle est arrosée par la Roya, fleuve côtier qui se jette dans la mer à Vintimille. Le vieux Tende est un bourg médiéval possédant, entre autres, une remarquable collégiale. C'est sur le territoire de Tende que se trouve la célèbre "Vallée des merveilles" aux 40.000 gravures rupestres. On y trouve aussi parmi les ouvrages du génie civil dignes d'être mentionnés, 3 centrales hydroélectriques construites par les Italiens, celle de St-Damas comptant parmi les plus puissantes des Alpes-Maritimes. Enfin, les moitiés sud de deux tunnels importants se trouvent sur le territoire de Tende, les moitiés nord étant situées en Italie dans la commune de Limone (Province de Cuneo).

## I.- LE COL DE TENDE

Le col géographique de Tende occupe une situation exceptionnelle sur le grand arc alpestre qui s'étend du col de Nava (20 km nord d'Imperia), au col du Mont Genève, à l'extrémité de la vallée de la Durance, près de Briançon (Hautes-Alpes), exceptionnelle par sa direction Nord-Sud, par la proximité de la mer et d'un littoral à population dense, par les facilités relatives de son accès et par son altitude réduite

En effet, entre le col de Nava (936 m.) et le col du Mont Genève (1854 m.), les Alpes forment un écran continu dont la hauteur n'est presque jamais inférieure, à 2000 mètres: Seuls deux cols ne les atteignent pas:

- le col de Larche (1997 m.) et
- le col de Tende- (1870 m.)

Mais alors que le col de Larche, orienté EST-OUEST, fait communiquer deux vallées sous-développées et pratiquement à l'écart des grands axes internationaux (la route du col restait parfois fermée plusieurs semaines consécutives en hiver jusqu'à une époque récente), le col de Tende a joué historiquement et continue de jouer un rôle éminent dans les relations entre le Piémont et les deux Riviera, la française et l'italienne.

Cependant, malgré ces éléments qui auraient dû lui donner une sorte d'exclusivité, on relève dans l'histoire des déplacements de personnes et dès échanges de produits entre le Piémont et le Comté de Nice, au cours des siècles passés, d'autres points de passage que le col de Tende: le Col de la Madone des Fenêtres (près de St-Martin-Vésubie), plus élevé que celui de Tende, qui avait l'avantage de donner accès à la vallée du Var et à Nice,-et qui lui était parfois préféré; ensuite, le col de la Cerise, dans le même secteur, était également utilisé, malgré ses 2550 mètres, ainsi que le col de Ste-Anne de Vinadio. Par ailleurs, des considérations de souveraineté locale, de péages aussi, intervenaient pour favoriser un transit plutôt qu'un autre, mais c'était toujours le port de Nice qui était le débouché maritime et la porte d'entrée du Piémont jusqu'aux guerres napoléoniennes.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le col de Tende était accessible aux chariots entre Tende et Limone; c'est ce qui ressort de relations de voyages effectués en 1724; mais la vallée de la Roya (entre Breil et Tende) n'était encore datée que d'un étroit sentier, souvent dangereux, établi dans le lit du torrent, que les voyageurs empruntaient à cheval, et dont ils gardaient en général un mauvais souvenir. Entre Breil et Nice, le chemin était carrossable par les cols de Brouis et de Braus. Mais il

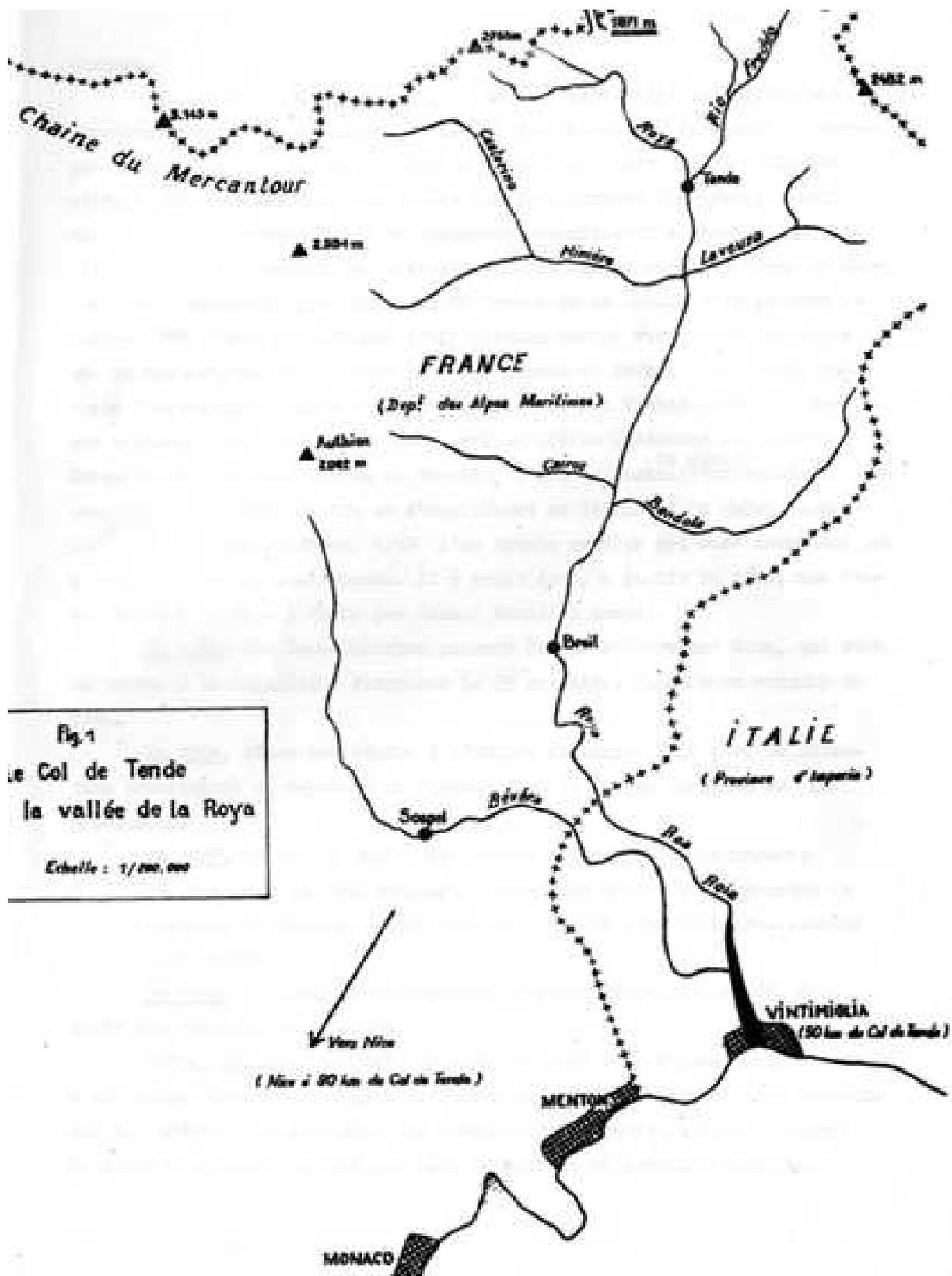


Fig. 1  
 Le Col de Tende  
 la vallée de la Roya  
 Echelle : 1/200,000

faut attendre 1780 (comme en témoigne l'inscription encore visible de nos jours sur le haut-relief de la route près des gorges de Saorge) pour avoir une route "carrossable" entre Tende et Breil: " Le roi Victor-Amédée de Sardaigne a élargi de 18 pieds le chemin créé au siècle précédent par Charles-Emmanuel Ier dans les gorges de Saorge". C'est le signal du départ d'un trafic de marchandises important qui ira en s'amplifiant au détriment de celui passant le col de la Madone des

Fenêtres, doté d'un simple sentier qui sera abandonné peu à peu, sauf par la contrebande. Il y avait donc, à partir de 1780, une route continue de Nice à Turin par Tende, Breil et Sospel.

En 1792, les Sans-culottes passent le Var et occupent Nice, qui sera rattachée à la République Française le 25 novembre. Tende sera conquis en 1794.

En 1806, Gagnes est réunie à l'empire français. Nice perd sa Situation privilégiée de débouché du Piémont vers la mer au bénéfice de la précédente.

En 1808, le col de Tende voit passer une voyageuse de marque: la princesse PAULINE Bonaparte, avec sept voitures surchargées de bagages. Le passage du col (en été) se fait sans histoire....sinon sans bruit.

En 1814, le Comté de Nice revient sous la domination sarde, à la suite des défaites de Napoléon.

Enfin, en 1860, le Comté de Nice est cédé à la France; mais Cavour a su garder "comme territoires de chasse du roi de Sardaigne", les versants sud des crêtes alpêtres avec les communes de Tende et la Brigue, malgré le désir clairement exprimé par leur population de devenir française.

A cette époque, la route du col qui comporte de nombreux lacets, tant sur le versant nord que sur le versant Sui, a sensiblement le tracé que nous pi connaissons aujourd'hui.

Jusqu'en 1882 (date de l'ouverture du tunnel routier de l'altitude 1300 m.), cette route est le seul lien entre Tende, la Brigue et le Piémont; elle est l'objet de toute la sollicitude du gouvernement sarde.

Enfin, en 1947 "le versant sud du col de Tende est attribué à la France par le traité de Paris. Pendant les périodes de tension politique, des travaux d'entretien et d'amélioration des lacets (murs de soutènement, etc.) furent effectués par le génie militaire italien pour la desserte des ouvrages fortifiés de la ligne de crêtes. Si bien que cette route, d'un intérêt touristique certain, est accessible aujourd'hui encore aux automobilistes qui désirent soit jouir du point de vue du col, soit accéder aux "routes stratégiques" vers la vallée des Merveilles, à l'Ouest, ou vers le mont Margareis et Monesi à l'Est.

On ne saurait trop recommander aux touristes d'aller au moins une fois de Limone à Tende par cette route. Les attraits du site compensent largement le léger inconfort d'une route de 4 mètres de large, en lacets, simplement empierrée, mais sans danger. Le risque de croisement avec un autre véhicule n'existe pratiquement pas.

La rampe moyenne est d'environ 10 % sur le versant français, un peu moindre sur le versant italien. La route est dégagée de la neige de mai à octobre. En hiver, elle est livrée aux skieurs. Compte tenu de l'existence du tunnel, par où passe la route nationale française 204, l'ancienne route du col géographique ne fait pas l'objet, on le conçoit, d'un entretien ou d'un contrôle particulièrement attentif de la part des pouvoirs publics. On doit la prendre comme elle est, mais ceux qui l'empruntent sont largement récompensés de leur effort.

La distance de Tende à Limone par l'ancienne route est d'environ 28 km.

## **II.-LE TUNNEL ROUTIER DE LA COTE 1300.**

La route de Tende était la voie d'accès normale de Turin vers Nice.

L'examen de la topographie détaillée du col n'avait pas manqué d'appeler l'attention des techniciens sur la possibilité de franchir les Alpes par un tunnel. Dans la zone du col, en effet, le versant nord et le versant sud sont abrupts et rapprochés.

Le percement d'un tunnel de faible longueur s'imposait. Vers 1300 mètres d'altitude (donc 570 mètres plus bas que le col géographique), les deux versants sont séparés l'un de l'autre par une distance de 3000 mètres seulement. Il était séduisant de penser percer la montagne jour évitée à la fois les nombreux lacets du col et les aléas de la neige et du verglas au cours des mois d'hiver.

En 1786, on entreprend les premiers travaux de percement. Mais à la suite d'un éboulement meurtrier, les travaux sont arrêtés et la tentative abandonnée.

De nombreuses études voient le jour entre 1800 et 1850: des pétitions des populations de Coni, de Limone et de Tende sont adressées à Turin et se font de plus en plus pressantes à partir de 1850. Cependant, il faudra attendre la-réalisation de l'Unité italienne pour que les travaux soient

menés à bonne fin. C'est en juin 1882 qu'est inauguré le tunnel. Son portail nord porte la date de mise en service.

Les caractéristiques font un peu sourire, lorsqu'on les compare aux dimensions des tunnels routiers modernes; mais il ne faut pas oublier que cet ouvrage fut, sinon le premier tunnel routier européen, du moins l'un des premiers, que par destination il était avant tout un ouvrage militaire et qu'on ne pouvait prévoir la circulation intense des véhicules de l'ère de l'automobile.

- La largeur n'est que de six mètres, ce qui permet tout juste à deux autocars de se croiser ou pas.

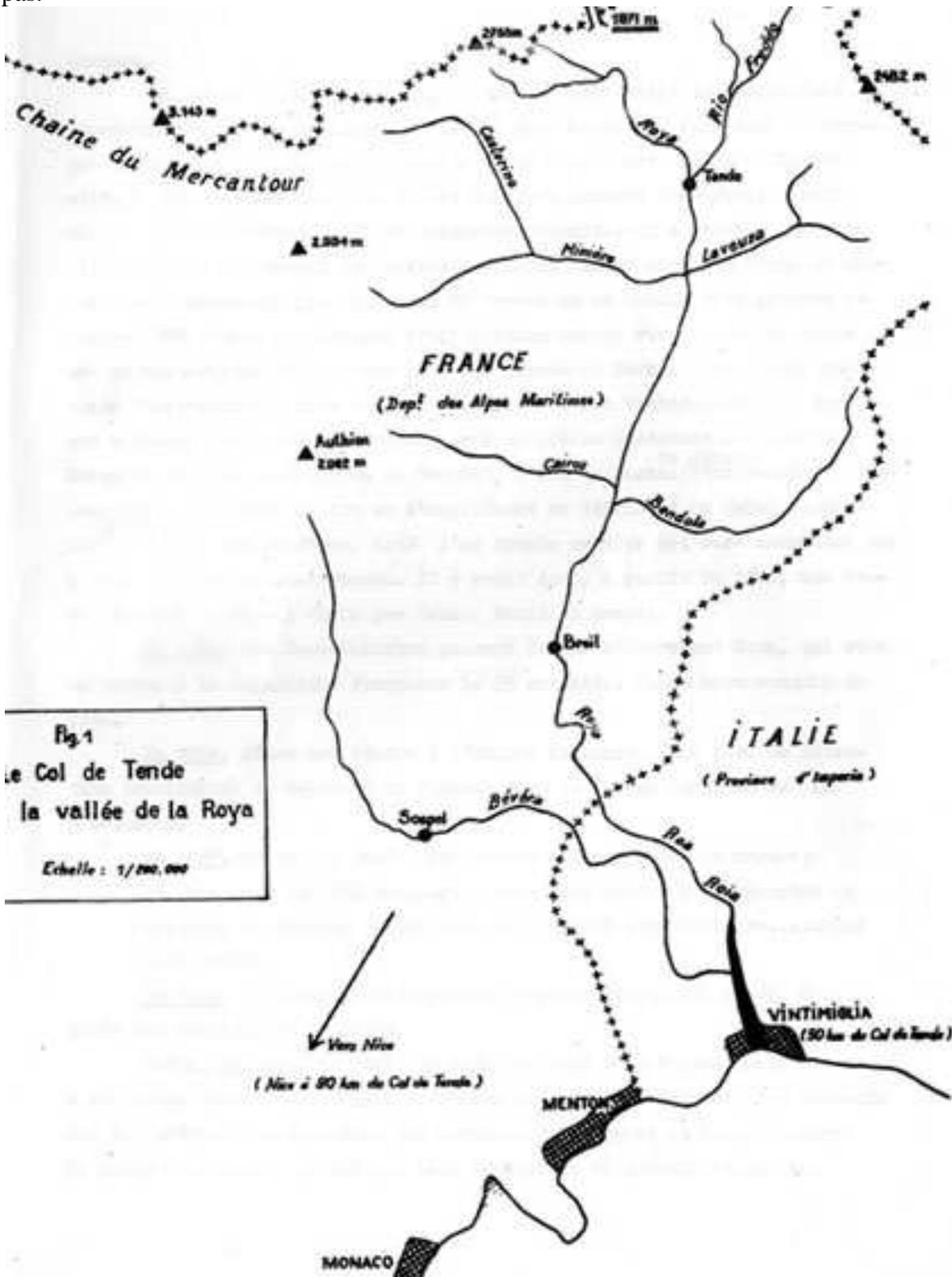


Fig. 1  
Le Col de Tende  
la vallée de la Roya  
Echelle : 1/200,000

- La longueur est de 3.200 mètres, sans autre ventilation que celle due à la différence de pression barométrique entre les têtes nord et sud.

- La cote de la tête sud est à 1279 mètres; celle de la tête nord est à 1400 mètres, avec, à l'intérieur du souterrain, une montée continue du sud vers le nord (sauf dans les dernières centaines de mètres). Ce qui indique que le tunnel a été percé presque entièrement en partant du versant sud.

Cette manière de percer le tunnel est assez inattendue, si l'on songe que sa réalisation étant l'œuvre des seuls Italiens, l'outillage (et sans doute aussi le personnel d'exécution) venait de Cuneo et devait être acheminé sur le chantier en franchissant le col. Il faut éliminer le cas où le personnel et le matériel, utilisés seraient venus du littoral ligure; il eût fallu les acheminer par territoire français (Breil, Fontan) et on peut penser logiquement que l'on ne fit pas appel à cette solution, étant donné les relations tendues entre la France et l'Italie à cette époque.

Mais alors, pourquoi les Italiens n'ont-ils pas plutôt percé le tunnel en partant du versant nord, la tête sud étant établie à une altitude plus élevée que la tête nord ; ce qui aurait réduit les frais de transport du personnel et des matériaux? Nous avouons sincèrement n'avoir pu donner de réponse à cette question.

Dès l'ouverture du tunnel, un nouveau service postal fut organisé. Le courrier, qui mettait 22 heures de Nice à Coni, put être acheminé en 12 ou 14 heures. A noter qu'en 1882, il n'y a pas encore de route carrossable entre Breil et Vintimille dans les gorges de la Roya. Le trafic des voitures empruntait obligatoirement les cols de Braus et de Brouis pour atteindre le littoral.

De 1882 à nos jours, le tunnel routier de Tende vit son trafic augmenter d'année en année. Il a participé, comme la vallée de la Roya et la vallée italienne de la Vermenagna, aux heures sombres de la guerre 1939-1945, et a payé son tribut de destructions au moment de la retraite des Allemands, chassés de l'Authion.

Dès 1950, il reprend un rôle d'échange actif entre le Piémont et la Riviera. Certains jours d'été, le trafic atteint et dépasse 500 véhicules Par heure, ce qui est considérable pour un tunnel ayant une aussi faible largeur. A noter la grande proportion de voitures italiennes, allemandes et suisses empruntant le tunnel, les relations entre le Piémont et la Riviera italienne étant particulièrement actives.

Enfin, il y a une vingtaine d'années, le tunnel a été éclairé à l'électricité sur toute sa longueur. C'est le passe-temps favori des touristes, lorsqu'ils traversent le tunnel, de repérer l'endroit exact de la frontière au changement du dispositif d'éclairage, celui-ci étant axial d'un coté, bilatéral de l'autre.

A l'entrée nord du tunnel, se trouvent les services conjoints de douane et de police italiennes: A l'entrée sud, les services de la police française; la douane française est au village de Tende, à sept kilomètres du tunnel.

### **III.- LE TUNNEL FERROVIAIRE DE L'ALTITUDE 1050 m.**

La situation privilégiée du col de Tende, l'importance croissante des échanges qui s'y faisaient n'allaient pas manquer d'intéresser les Compagnies de Chemins de Fer, les ingénieurs et les financiers.

Il est même curieux de rapprocher les dates et de constater qu'avant même que le rail n'atteigne Nice (Nice ne fut reliée à Marseille qu'en 1864), on se préoccupait et on parlait déjà d'une ligne de chemin de fer reliant Nice j Coni sous contrôle sarde.

Il faut remonter à 1851 pour trouver trace des premiers projets de voie ferrée Nice-Coni. La ville de Coni proposait un itinéraire par Tende (1851); Nice, des itinéraires par la vallée de la Vésubie et Valdieri (projets de 1857-1867-1879).

En 1859, le gouvernement sarde accorde la concession du chemin de fer Turin-Fossano-Ceva-Savona, qui permettait à la capitale piémontaise d'accéder à la mer à Savone, et faisait perdre son urgence au projet de chemin de fer Nice-Coni. Du côté français, le ministère de la Guerre mettra son veto pendant plus de trente ans à tout projet ferroviaire dans cette zone<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup>Tout au plus admettra-t-il après bien des discussions la concession d'une voie ferrée de Nice à l'Escarène, voire à Lucéram, dans la vallée du Paillon, pour amener des troupes à l'Authion, dernier bastion français.

- On note, en 1882, l'adjudication de la section Coni-Borgo-Sam-Delmazzo, première étape de la ligne italienne Coni-Limone. C'est l'année de la mise en service du tunnel routier.

- A partir de 1888, le gouvernement francophobe de Crispi agrandit le fossé entre l'Italie et la France (Triplice).

La construction de la ligne de Coni à Limone est activement poussée, non pas en vue d'une jonction avec NICE, mais en vue de satisfaire aux exigences militaires de la zone frontière du col de Tende. Et pourtant, à Nice, journalistes, parlementaires (le Sénateur Raiberti) réclament cette jonction. Le percement du tunnel ferroviaire Limone-Vievola est entrepris en 1888.

C'est en 1898, le 17 juillet, qu'est inauguré le tunnel. La construction aura duré dix ans. La presse signale que la musique municipale de Coni, qui prêtait son concours aux cérémonies d'inauguration, a joué "La Marche royale" et "La Marseillaise", touchant hommage à la France, si on songe à l'atmosphère politique tendue et au fait que Tende et la Brigue, qui allaient seules bénéficier de ce tunnel, pendant de longues années, étaient encore des communes italiennes. Mais c'était une manifestation du désir de voir la ligne se continuer vers Nice.

Pour bien comprendre l'état d'esprit de l'époque, il faut jeter un coup d'œil sur la presse régionale de ce temps-là.

Dans le numéro de l' "Éclaireur de Nice" du 19 juillet 1898 qui annonce l'inauguration du tunnel ferroviaire, on trouve tout à côté et sur trois colonnes, le compte-rendu des grandes manœuvres de l'armée française dans la zone de l' Authion et du col de Braus, qui s'y effectuaient simultanément. Compte-rendu comme on n'en trouve plus aujourd'hui que dans les revues militaires spécialisées, où l'on ne nous faisait grâce d'aucun détail technique, d'aucune évolution du parti rouge ou du parti bleu, d'aucune critique des opérations...

Nous savons peu de choses du trafic ferroviaire du tunnel durant les premières-années de son exploitation. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, alors que le plus gros obstacle était vaincu, en l'occurrence la montagne, le rail ne fut pas prolongé immédiatement vers Tende et La Brigue, communes italiennes de la haute vallée de la Roya situées à 10 km.

Vers 1910, on allait encore en diligence depuis Vintimille et Breil jusqu'à Vievola, pour prendre le train de Turin. La gare de Vievola, désignée pompeusement du titre de "stazione capolinea fut dotée d'un buffet et d'installations ferroviaire hors, de proportion avec l'importance de la population résidente.

-Toujours vers la même époque, les travaux de prolongement de la voie ferrée vers-Tende furent poussés. Le rail atteignit Tende en 1912 et St-Dalmas en 1913. La situation devait restée inchangée dans ce secteur jusqu'en 1928.

Du côté français, on travaillait aussi depuis 1910 à la construction de la ligne Nice-L'Escarène, mais sans grande hâte. Il avait fallu venir à bout de bien des réticences.

En 1915, la ligne était construite entre Nice et Drap, soit sur une distance de 15 km. environ; des travaux étaient en cours entre Drap et l'Escarène.

Après la guerre de 1914-18, les travaux reprirent tant en France (Drap-Fontan-frontière) qu'en Italie (sud de St-Dalmas et Vintimille-Breil), avec, en territoire français, les importants tunnels du Braus (L'Escarène-Sospel) et de Brouis (Sospel-Breil), et les viaducs de Scarassoni et de Saorge,

Finalement, l'inauguration de la ligne Nice-Coni eut lieu en 1928 avec son antenne sud Breil-Vintimille. La section Cuneo-Breil-Vintimille fut ultérieurement électrifiée suivant le système italien. Le trafic dans le tunnel était alors de quatre trains voyageurs et d'une paire de trains de marchandises par jour. C'était peu en regard de ce qu'avait coûté la construction de la ligne. Le trafic resta du même ordre jusqu'en 1939. Le tunnel joua son rôle pendant la guerre, mais les destructions des sections Vievola-Breil et Breil-Vintimille (1945) allaient mettre en question l'utilisation même du tunnel de Tende.

En effet, au moment du traité de paix avec l'Italie (1947), la frontière avec la France et l'Italie était reportée au col de Tende.

Entre 1945 et 1947, le chemin de fer avait été remis en état par les Italiens entre Cuneo-Limone et Vievola (sortie sud du tunnel) (traction électrique). Vievola était la seule gare

"française" ouverte au trafic et elle n'était accessible que par l'Italie. La S.N.C.F. ouvrit un bureau à l'ex gare de Tende pour y recevoir les demandes de wagons et faire les opérations de réception et d'expédition des marchandises; le service des voyageurs était assuré par autobus.

- En fait, de 1947 à 1958, le trafic marchandises de Vievola (et donc du tunnel ferroviaire) a été faible. Depuis 1958, il est pratiquement nul. En 1963, la Chambre de Commerce de Cuneo fit construire à Limone une rampe de chargement de voitures automobiles sur wagons.

En janvier 1964 se firent les premières navettes ferroviaires pour le transport d'autos à travers le tunnel. Ce service, qui appela l'attention du grand public sur le tunnel, cessa à la fin de la période des sports d'hiver à Limone (mars).

Il a été repris pour l'hiver 1964-1965, mais n'a pas été continué les années suivantes. Le tunnel ferroviaire a été prévu pour la double voie. Sa largeur est de plus de 8 mètres; sa longueur (8100 m.) le classait en 1898 huit. Parmi les huit plus longs tunnels du monde et en faisait, à l'époque, le plus long d'Italie. La tête sud est à la cote 1019 m. la tête nord est à une altitude d'environ 1100 m. soit à peu près 250 m. plus bas que le tunnel routier; on notera aussi que la largeur de ce dernier est inférieure à celle du tunnel ferroviaire. Du fait de la traction électrique, aucune ventilation artificielle n'a été nécessaire.

#### **IV.- AUTRES SOUTERRAINS.**

Il convient de dire quelques mots sur les autres souterrains que comporte la voie ferrée sur la commune de Tende, puisque, sans avoir l'importance du tunnel de Vievola, ils n'en caractérisent pas moins le tracé de toute la section Vievola-Breil. Ces souterrains, que les Italiens désignaient sous le vocable de "galleria" (par opposition à "traforo") ont une raison d'être technique: éviter les zones profondément ravinées, de racheter une différence de niveau importante en allongeant le tracé pour obtenir une pente raisonnable. L'ouvrage le plus intéressant à cet égard, est le souterrain hélicoïdal de Cagnourine, à un kilomètre au nord du village de Tende. Au sud de ce dernier, un souterrain en courbe et contrecourbe, permet de passer de la vallée de la Roya dans celle de la Levenza en mettant la gare de la Brigue à proximité de son chef-lieu. D'autres souterrains en coule existent à Vievola et à St-Dalmas-de-Tende; au total, entre Vievola et Berghe (ancienne frontière à Fontan) plus de la moitié du parcours ferroviaire est souterraine. Cela donne une idée du prix de revient de la section Vintimiglia-Breil-Vievola s'il fallait la construire aujourd'hui.

On peut dire pour conclure que la zone du col de Tende est particulièrement bien équipée pour assurer seuls les bonnes conditions les échanges entre la province de Cuneo et la Riviera: route touristique, route nationale, tunnel de l'altitude 1000.

La seule remarque que l'on peut faire sur cet équipement est celle de la mauvaise répartition du trafic entre un tunnel routier trop étroit et parfois saturé, et un tunnel ferroviaire totalement inutilisé; et cette remarque n'a pas échappé aux pouvoirs publics.

Enfin, il y a une faiblesse qu'on n'a pas manqué de signaler: la vallée de la Roya aboutit à Vintimille, non à Nice, ni à San-Remo. Mais les améliorations apportées aux routes corniches Nice-Menton, le doublement de la route Menton-Vintimille, et l'aménagement envisagé de la basse vallée de la Roya par l'Italie, sont de nature à apaiser les craintes que l'on pourrait avoir sur l'avenir des relations entre Nice et Cuneo.

Les tunnels de Tende sont et resteront longtemps encore techniquement "imbattables" pour les relations de la province de Cuneo avec les Riviera française et italienne.